

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS . . . \$3.00
UNION POSTALE . . . \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA . . . \$1.00
ETATS-UNIS . . . \$1.50
UNION POSTALE . . . \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONES:

ADMINISTRATION: Main 7461

REDACTION: Main 7460

LE CHOIX DE M. BEAUDIN

Le choix de M. Beaudin comme juge de la Cour Supérieure reçoit l'approbation générale. Ancien bâtonnier du barreau de Montréal, ancien chef de l'ordre des avocats dans la province, le nouveau juge est depuis longtemps reconnu comme l'un des maîtres de sa profession. Sa science du droit se double d'une magnifique réputation d'intégrité et d'un esprit de méthode qui lui facilitera singulièrement l'expédition des affaires. Il était malaisé pour le gouvernement de faire un meilleur choix. Le seul reproche qu'on puisse peut-être lui adresser, c'est de n'avoir pas réservé pour la Cour d'Appel ou la Cour Supérieure ce juriste de première valeur.

Et c'est une lamentable illustration de nos mœurs politiques que le fait qu'il ait fallu un changement de régime pour assurer l'entrée dans la magistrature d'un avocat dont la haute compétence n'était contestée de personne. Parce qu'il ne partageait point, sur les questions politiques et économiques, l'avis de M. Laurier et de M. Rodolphe Lemieux, M. Beaudin s'est vu, pendant quinze ans, écarté de fonctions qui lui revenaient de droit et où il eût pu rendre au public des services éminents. Il s'est vu préférer des avocats de médiocre réputation, dont le choix, commandé par les convenances politiques du parti dominant, soulevait dans le public et dans le barreau les plus significatifs murmures.

C'était le système d'ailleurs et M. Beaudin n'a pas été le seul à en souffrir. M. Laurier sans doute a fait de bons choix, mais de l'avis de certains de ses partisans même, le plus solide grief qu'on puisse lui imputer est peut-être d'avoir, dans une large mesure, sacrifié le prestige de la magistrature aux besoins de sa politique et de celle de M. Gouin. L'esprit d'exclusivisme a été porté si loin qu'il a atteint jusqu'à des libéraux de vieille souche.

Le cas de M. le juge Dorion est tellement public qu'on peut bien le citer. M. Dorion, qui porte l'un des grands noms de l'histoire libérale, qui était désigné aux honneurs judiciaires par le suffrage unanime des avocats et des justiciables de Québec, a été pendant des années soumis à l'ostracisme parce qu'en 1896 il s'était permis de donner un vote hostile à son parti.

En fait, nous avons vécu sous un régime qui nous paraissait abominablement scandaleux et profondément ridicule, s'il se produisait dans un autre pays. La piperie des mots et l'accoutumance ont une telle force cependant que bon nombre de gens ne songent même pas à s'en indigner. Réfléchissez-y pourtant: le régime pratiqué avec constance sous M. Laurier, hérité, dans une certaine mesure, des administrations précédentes, établit un véritable système de castes. Il décerne ceux-là seuls auront accès aux fonctions judiciaires—les plus hautes qui dépendent du pouvoir civil—qui s'attachent au parti triomphant. Il est pire, dans ses résultats, que ne le serait un système qui réserverait à un certain nombre de familles les honneurs de la magistrature; car il se développerait dans ces familles une sorte d'habileté professionnelle.

Réussirions-nous à rompre avec ces méthodes odieuses? L'ancien gouvernement a pratiqué un tel exclusivisme, il a écarté des honneurs d'une telle compétence que pendant un certain temps, les nouveaux maîtres du pouvoir pourraient faire des choix heureux sans blesser la justice, l'intérêt public ou leurs convenances politiques; mais un jour viendra fatalement où le bien public leur commandera d'élimer leurs amis au bénéfice d'adversaires ou d'indifférents. Sauront-ils le faire? Faudra-t-il établir un système de sélection qui guide et facilite leur choix?

Qu'on y réfléchisse bien! Du choix des magistrats dépendent les intérêts les plus sacrés des citoyens, et les plus dangereux contempteurs de la justice, ce ne sont pas les journalistes qui la critiquent parfois vivement, ce sont les hommes politiques qui subordonnent à leurs petits intérêts de clan le recrutement des juges.

Omer HEROUX.

TAFT ET ROOSEVELT

Encore le Banquet de la Paix

Pendant ce banquet de la Paix, qui a eu lieu à New York, samedi dernier — à l'heure des toasts, notamment — un frisson belliqueux a dû secouer la vaste chaise de William Howard Taft, président des Etats-Unis et orateur principal en la circonstance.

Non seulement le corps diplomatique avait refusé de participer à ces agapes — compromettantes pour plusieurs nations, peut-être — mais M. Théodore Roosevelt, ami intime de M. Taft et ennemi d'aujourd'hui, avait écrit, pour motiver son absence, qu'il lui paraissait «plus qu'insensé maintenant» d'adopter ces traités d'arbitrage sans amendements, quand nous venons d'abroger les traités russes.

M. Taft avait à glorifier l'œuvre de paix que sont, à son avis, les traités d'arbitrage projetés entre les Etats-Unis d'un côté, l'Angleterre et la France de l'autre — et il n'a pas manqué d'en faire ressortir les avantages, sans oublier d'indiquer le point faible de l'attitude prise par son antagoniste. Il a aussi profité de l'occasion pour se justifier du reproche d'inconséquence que contenait la lettre de l'ancien président.

«Voici la vérité, a déclaré M. Taft, répondant à M. Roosevelt sans le nommer: Le traité — celui de 1892 — contient l'obligation contractuelle, de la part des Etats-Unis, d'admettre la doctrine de la non-expatriation et de reconnaître le droit de la Russie de décréter que les citoyens russes naturalisés aux Etats-Unis ne perdent pas leur qualité de sujets russes et peuvent être punis pour s'être fait naturaliser ailleurs.

«Maintenant, ajoute M. Taft, cette disposition fait partie du traité. Elle est conforme à la doctrine acceptée aux Etats-Unis et qui était prédominante en Russie en 1892. Cette doctrine avait été méconnue par un statut des Etats-Unis, mais elle demeurait dans le traité; et nous ne pouvions pas, dans nos rapports avec un pays étranger, admettre qu'un engagement contractuel avec ce pays peut être abrogé par un statut de notre pouvoir législatif.

«C'est pourquoi, conclut le président, j'affirme que nos détracteurs ont tort de dire que nous fai-

sons preuve d'inconséquence en ne soumettant pas à l'arbitrage le différend actuel entre les Etats-Unis et la Russie. Il n'y a pas matière à arbitrage international sur le droit d'un particulier de s'établir dans un pays avec l'assentiment des autorités ou contre leur gré. C'est là une question de politique nationale et non une question de politique internationale. L'arbitrage n'a rien à y voir.

L'argumentation de M. Taft ne paraît-elle pas péremptoire? Rien de plus singulier et de plus intéressant à la fois que la situation créée par MM. Taft et Roosevelt vis-à-vis l'un de l'autre par les derniers événements et l'approche des élections présidentielles.

Devant la convention républicaine, M. Taft est candidat avoué à la réélection. Il croit avoir droit à un second terme, et il ne doute pas que la majorité des républicains ne soit de son avis. La mort seul, a-t-il déclaré, hier, pourrait l'empêcher de poser sa candidature devant la convention de Chicago.

D'autre part, M. Roosevelt nie catégoriquement qu'il ait la moindre velléité de candidature; et plus il affirme sa volonté de demeurer à l'écart de la politique, plus on persiste à croire qu'il sera le candidat choisi par la convention. Une vague sentiment, mêlé de confiance et de crainte, le désigne au choix des délégués comme étant le seul homme capable de sauver le parti républicain du naufrage dont le menace la marée montante de la démocratie.

M. Roosevelt est probablement sincère dans son désir de laisser le champ libre à M. Taft; mais il n'est pas homme à refuser une candidature qui lui serait imposée, et s'il était désigné comme le sauveur, comme l'homme de la situation, il répondrait sûrement à l'appel. De fait jusqu'aujourd'hui, il a refusé de déclarer qu'il n'accepterait pas la candidature si elle lui était offerte.

C'est sans doute pour la même raison que—soit calcul ou inconscience — tous les actes publics de M. Roosevelt tournent aujourd'hui à la condamnation de la politique de M. Taft — «et vice versa».

Vulcain TREMBLAY.

BILLET DU SOIR

UN ANCIEN.

Il mourut à quatre-vingt-neuf ans, un soir triste de l'automne. On eût dit que la mort avait peur de faucher l'épi mûr de sa vie.

Il dort sous quatre pieds de terre, à l'ombre de l'église où il a tant de fois prié, au bout des sillons fertilisés par ses sueurs et où mûrissaient ses espoirs et ses blés.

Avec lui disparaît un de ces types vénérables, qui sont la tradition vécue des anciens Canadiens, — le type fier, habillé d'étoffe du pays, musclé d'acier et taillé en force, pétri d'honnêteté, de rude franchise, de courage joyeux dans les labeurs et la faim, sacré par tous les privilèges de la vieillesse, de la foi profonde, du travail fécond et nourricier de la race; — un des Anciens à qui nos mœurs laissent peu de successeurs, un des humbles qui nourrissent la Patrie sans songer qu'ils sont grands patriotes, un des forts qui accomplissent tout leur long devoir héroïque, et qui vivaient de s'entendre appeler des héros. Ils ne savent pas que sur eux s'appuie la vie nationale, et c'est tant mieux! Ils s'indigneraient peut-être trop contre la légèreté ingrate qui les dédaigne en vivant de leur cœur et de leurs bras.

Tout enfant, il serait mort de faim et de froid, sans le secours d'un ami. A vingt ans, il acheta un coin de terre, — conquête bienvenue de son travail et première réalisation de ses espoirs de jeunesse. C'était à l'époque où l'on coupait le blé à la faucille, le matin au petit jour et le soir encore sous les étoiles.

Un jour il s'aperçut, en revenant du marché, qu'un acheteur lui avait donné une piastre de trop pour son org. Il rebrousse chemin, fit six milles et dit au marchand: «Vous vous êtes trompé dans vos calculs, cette piastre est à vous,» et il revint allégué et content.

Il aimait la politique; mais, dans une élection fameuse, un candidat libéral lui ayant glissé dans la main des billets de banque, en le priant de convaincre trois ou quatre électeurs, il laissa les billets tomber à terre, et fixant sur le candidat deux yeux où flambait l'indignation: «Monsieur, dit-il, ramassez votre argent! Je ne serai pas de l'autre parti, parce qu'il n'a pas ma confiance, et je ne suis plus de votre, parce que vous me l'avez dérobée. Allez!» Et il ne toucha plus jamais à la politique.

Il y a huit ans je le rencontrai qui revenait de son champ:

— La récolte est belle, lui dis-je, le bon Dieu vous gâte.

— Oui, répondit-il, de sa voix de vieillard ému, le bon Dieu est bon! Je lui ai demandé de la santé: eh bien, il y a quatre-vingt-dix ans que j'en dépense, et j'en ai encore tout plein. Je lui ai demandé une femme forte et aimante: il m'a donné une compagne qui m'a aimé et a travaillé ferme à mes côtés soixante-deux ans. Je lui ai demandé de nombreux enfants: il m'en a donné une douzaine et demie, et pas un ne m'a fait de la peine et n'a dérogé. Je lui ai demandé chaque matin le pain quotidien que j'aurais bien gagné: il y a ajouté le bonheur et de l'instruction pour mes fils.

Je le bénis.

Jeune homme, ajouta-t-il, aimez la terre qui nourrit, travaillez fort! Il n'y a rien de bon comme du bon pain gagné!

FRANCK LEMARO.

La session fédérale

La session d'Ottawa va recommencer mercredi prochain, le dix.

Elle promet d'être fort intéressante. La nomination d'une commission générale d'enquête, sur tous les ministères, la question de certaines destitutions, le remaniement de la commission du Transcontinental, peut-être aussi celui du bureau d'administration de l'Intercolonial, et la création d'un bureau permanent du tarif susciteront des débats animés.

Au reste, à l'ouverture de la Chambre, en novembre dernier, les deux partis ont clairement affirmé leur volonté de lutter avec entraînement. Et le Devoir entend continuer de donner à ses lecteurs une chronique parlementaire exacte et impartiale.

Dès le dix, notre correspondant politique habituel, à Ottawa, M. Georges Pelletier, continuera la série de lettres commencée il y a quelques semaines et suspendue à cause des vacances de Noël.

Le choléra infantile

CAUSES ET MOYENS DE PROTECTION.

Dans le numéro de décembre de *Le Soir*, le professeur Metchnikoff, sous-directeur de l'Institut Pasteur, écrit sur le choléra un article que je voudrais faire lire à tout le monde. Négligeons, si vous le voulez bien le choléra asiatique, pour ne nous occuper que du choléra infantile, la terrible gastro-entérite qui fait mourir les enfants par centaines, qui donne, pour Montréal seul, en 1910, une mortalité infantile de 2,068 sur une mortalité totale de 10,211.

Le Dr Metchnikoff déclare, — et de sa haute compétence, personne ne peut douter, — que le choléra infantile est, comme le choléra asiatique, dû à la présence, dans l'intestin d'un microbe spécial.

Le microbe du choléra infantile est le *bacillus proteus*, bacille putréfiant donc d'une grande virulence et naturellement plus actif en été, tant par l'effet déshydratant de la chaleur sur les enfants, que par le fait que les mouches sont, à l'agent par excellence de la contamination des aliments du nourrisson ou des véhicules de ces aliments.

Je n'ai pas l'intention d'entrer dans les détails bactériologiques ou cliniques concernant le bacille protégé et le choléra infantile, mais je ne saurais trop préconiser les mères contre le danger.

Le choléra infantile exerce ses ravages pendant l'hiver, comme pendant l'été, quoiqu'à un degré beaucoup moindre. Les véhicules sont d'abord le lait, puis le sucre, l'eau, les ustensiles qui servent à préparer les aliments du bébé, tout ce qui enfin peut venir en contact direct avec la nourriture ou les lèvres de l'enfant.

L'été dernier, on a fait en certains quartiers, des gorges chaudes au sujet des déclarations du maire Guerin concernant les mouches. C'est pourtant le maire qui avait raison, et les rieurs qui avaient tort. Les expériences faites non seulement à l'Institut Pasteur, mais dans tous les laboratoires et toutes les cliniques du monde ont démontré depuis longtemps, que la mouche est la plus active propagatrice de toutes les infections. Il est connu que les préférences de la mouche vont aux matières putréfactes: fumier, charognes, etc. Puis viennent le sucre et les matières sucrées, lait, sirops, confitures, etc. Comme malgré tous les règlements municipaux, on ne se gêne pas, à Montréal, pour laisser les boîtes à fumier et les réceptacles à ordures ménagères ouverts, comme il s'y trouve des écoulements découverts, la petite rivière Saint-Pierre, par exemple, comme le crotin de cheval s'amasse pendant plusieurs heures sur les chausseuses, les mouches s'en donnent à cœur-joie, puis viennent promener leurs pattes et leur suçoir sur tout ce qui se mange. Se figure-t-on après cela la quantité de matières putréfactes qu'on peut ingérer? Sans doute l'adulte bien portant peut garder dans son intestin tous ces microbes sans en être affecté, mais que fera le bébé, surtout si la chaleur l'affaiblit?

Le remède est bien simple. C'est d'abord la propreté. Non pas seulement la propreté qui consiste à avoir les mains nettes et un logis sans poussière, mais la propreté qui fait qu'on ne mange rien sans l'avoir lavé. Ne vous récriez pas, les viandes et les légumes se lavent sans que leur goût en soit changé.

Pour le lait, quelle qu'en soit la provenance, il devra toujours être stérilisé. J'ai déjà, ici même, indiqué comment on stérilise le lait; j'y reviendrai. Les aliments devraient toujours être gardés dans des vases clos. Il devrait être sérieusement défendu d'exposer des fruits et des légumes sur les trottoirs ou, à découvert, dans les magasins.

La chaleur est aussi une arme contre certains bacilles. Le bacille protégé meurt à 50 degrés centigrades, soit 90 degrés Fahrenheit. Il n'y a donc qu'à chauffer les aliments à cette chaleur pour le tuer et cela peut se faire sans changer le goût des viandes. Pour les légumes on a l'habitude de les laver, mais c'est pour en enlever la terre. Il est bien facile de les laver à l'eau chaude.

Comme il est impossible de tuer toutes les mouches, ou les empêcher d'entrer dans les maisons. C'est fort bien, mais il en entrera toujours quelques-unes; qu'on les tue jusqu'à la dernière. La bataille contre le bacille protégé est, on le voit, la chose la plus facile

La vague s'étend

Du parti libéral qui régnait depuis vingt ans à l'Île du Prince Édouard et ne se maintenait que par les plus pénibles expédients, depuis cinq ans, il ne reste en Chambre que deux représentants, le chef de l'opposition et un lieutenant.

Le vote d'hier a balayé tout le reste et donné à l'administration Mathieson une majorité de 26 voix dans une chambre de trente représentants. Le parti conservateur se serait probablement contenté de moins, mais il semble que l'électorat canadien depuis dix ans surtout préfère les situations tranchées.

La vague conservatrice s'étend de plus en plus. Des neuf provinces de la Confédération, il n'en reste plus que quatre, — la minorité, — où le parti libéral retienne le pouvoir et, encore, avec bien peu d'espoir de le conserver longtemps. Les dernières élections partielles de la Nouvelle-Ecosse ont tourné contre le gouvernement Murray; dans la Saskatchewan et l'Alberta, les perspectives libérales diminuent de jour en jour; et dans la province de Québec, l'élection de vingt-sept députés oppositionnistes, malgré les préjugés de race, le prestige de M. Laurier, l'assurance de la presse libérale qu'il serait maintenu au pouvoir, l'influence énorme du patronage, indique suffisamment de quel côté souffle le vent.

Les libéraux ne cachent point leur découragement et reprochent déjà à M. Gouin de n'avoir pas fait ses élections l'été dernier. Il faut cependant reconnaître que cela ne lui eût pas été facile.

Après avoir dormi pendant cinq ans, M. Gouin pouvait craindre l'opinion populaire à laquelle il avait fait espérer tant de réformes pour atténuer l'odieux de sa conspiration de 1905. Loin de s'améliorer, la situation s'est aggravée, il est vrai, mais que voulez-vous? Elle est en grande partie ce que M. Gouin l'a faite. Les conspirateurs ne peuvent pas jouir indéfiniment du fruit de leur crime.

Jean DUMONT.

Qu'il se relise

Elle est bien bonne, en effet, si bonne que le rédacteur du *Soir* n'y peut faire une réponse intelligente.

Il s'agit de cette question que nous lui posions l'autre jour: pourquoi le détenteur du droit de coupe dans Neigette ne trouvait-il pas moyen d'exploiter sa limite, si elle est vraie que les améliorations projetées à l'Intercolonial faisaient du canton Neigette une mine à exploiter?

Où a-t-il rêvé que le détenteur du droit de coupe dans ce canton, n'aurait pas trouvé moyen d'exploiter sa concession? dit le *Soir*.

Nous n'avons pas rêvé, nous avons lu dans le *Soir* du 7 décembre, deuxième colonne de la rédaction, troisième paragraphe:

«Notez que sur nombre de ses lots, M. Pineault a dû payer, pendant deux, cinq, dix ans ou plus, depuis 1896, la rente foncière sans cependant avoir usé du privilège de les exploiter; c'est-à-dire, qu'il a payé, en pure perte, une rente foncière dont la raison d'être était de lui garantir le privilège exclusif de l'exploitation forestière sur ces lots.»

Or, cette limite ne comprenait que dix mille arpents, et d'après le *Soir*, elle devenait une mine par le fait des améliorations projetées à l'Intercolonial.

Donc, M. Pineault n'a pas exploité sa mine, c'est parce qu'il ne le pouvait, ou ne le voulait pas.

A moins que les deux assertions du *Soir* soient autant de mensonges.

En tout cas son rédacteur ferait mieux de prendre note de ce qu'il affirme. Cela lui éviterait d'accentuer ses contradictions en accusant les autres de rêver.

J. D.

du monde; il n'y a qu'à vouloir la faire.

FRED. PELLETIER.

LA RÉPUBLIQUE CHINOISE EST PROCLAMÉE A MONTREAL

Le président Sun Yat Sen envoie un message à ses compatriotes

Sentiments de la Colonie à l'égard de la République

Nous avons pensé qu'il serait intéressant de connaître l'opinion de la colonie chinoise de cette ville sur les événements qui se passent dans leur antique mère-patrie. Nous avons rencontré hier, M. Geo. Hum, importateur de produits chinois, qui est en relations suivies avec des compatriotes de là-bas, et qui a bien voulu nous communiquer les informations suivantes:

«Nous avons, dit-il, un délégué à Ottawa, chargé de veiller à nos intérêts, et qui ne relève en rien du gouvernement de notre pays. C'est notre mandataire autorisé auprès du gouvernement, nous le choisissons nous-mêmes. Nous avons aussi un représentant du gouvernement chinois à Montréal, mais il est retourné en Chine au début de la révolution.

Le président de la République, de Dr Sun-Yat-Sen, a adressé un télégramme à la colonie de Montréal, proclamant la république et envoyant les souhaits de bonne année de tout le nouveau cabinet aux compatriotes. Ce message, daté de Nankin, fut reçu avec le plus grand enthousiasme par tous les Chinois de cette ville.

«Quant aux sentiments de mes compatriotes ici, à l'égard de la République, nous dit M. Geo. Hum, ils sont gagnés au pouvoir nouveau qui nous sortira de l'esclavage et nous fera jouir de la grande liberté.»

Sur le Pont d'Avignon....

Le type qui, l'autre jour, appelait, dans la «Patrie», M. Rodolphe Forget, le «Vincent de Paul canadien», devait avoir une grosse envie de se faire donner à dîner par M. Forget.

Mais M. Forget est assez intelligent pour ne pas admettre cet ours dans son intimité. L'ours manie trop bien le pavé.

Les libéraux voudraient bien voir M. Bourassa casé, puisque le «Herald», hier soir, parle encore de lui comme sénateur, dans un avenir prochain.

Pour en arriver-là, il faudrait que M. Philippe Roy démissionnât comme représentant du Canada à Paris, que M. Brodeur le remplaçât, qu'un député actuel remplaçât M. Monk, et qu'on trouvât un fauteuil de sénateur à M. Bourassa, à supposer qu'il y consentirait, — et ça n'est pas si certain que cela.

Mais l'absurdité de toutes ces combinaisons n'empêche pas les ex-ministériels d'avoir la rage de caser M. Bourassa.

M. Laurier vient à Montréal le huit. M. Lemieux y sera peut-être. Et l'on verra, réunis sur la même plateforme, l'homme qui fut de la dignité personnelle et l'homme qui est toujours de l'esprit de famille.

«Allons, libéraux, debout!» clame le «Canada» de ce matin. Diable! Mais est-ce que tous ces gens-là seraient à plat ventre, depuis le 21 septembre? Il est vrai que pendant quinze ans, leurs chefs leur ont donné un vilain exemple; mais nous croyons que les chefs seulement étaient encore aplatis. Le «Canada» dirait-il le contraire?

Le club Tascheran se réunit ce soir. En attendant que tous les membres s'y trouvent, ceux qui arriveront les premiers à la salle du club auront la permission de jouer au couteau, en souvenir de M. Gouin.

Le prince de Galles viendrait au Canada l'an prochain. On dit que M. Lemieux ira le recevoir à Halifax, avec toutes ses décorations orientales. Il aura l'air d'un bonze.

L'Association de Tempérance des Femmes vient de condamner la manière dont certains Montréalais ont célébré l'anniversaire du Nouvel An, en se gisant à qui mieux mieux. La condamnation est méritée.

Les candidatures à la mairie surgissent de partout, dans Montréal.

Mais les électeurs en feront passer le goût à tous les candidats sauf à l'écu.

Le ministre libéral de l'Île du Prince-Édouard vient de culbuter. Hier, les électeurs choisissaient vingt-huit députés conservateurs et deux députés libéraux seulement.

Le vent souffle à la défaite, M. Gouin. Appareillez-vous, votre tour s'en vient!

Le Ministère de l'Agriculture

Ottawa, 4. — Il est douteux que la réorganisation du ministère de l'Agriculture ait lieu cette année. Le ministre attendra le résultat de l'enquête sur le service civil.

La session provinciale

La session provinciale s'ouvrira mardi.

Ce sera tout probablement la dernière avant les élections générales.

Des questions de première importance pour Montréal, le district et la province y seront discutées.

On y fera sans doute aussi la revue de toute la politique du régime actuel depuis cinq ans.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le *Devoir* y sera spécialement représenté et renseignera le public impartialement.

Dès lundi, nous publierons une pièce aussi intéressante qu'amusante sur les dessous de la politique provinciale, — une pièce officielle.

La guerre au Home Rule en Irlande

LES UNIONISTES DE L'ULSTER DECLARENT QU'ILS PROCLAMENT UN GOUVERNEMENT PROVISoire SI LE GOUVERNEMENT ANGLAIS RATIFIE LA MESURE DU HOME RULE.

Belfast, 4. — Le conseil unioniste de la province d'Ulster vient de lancer un manifeste dans lequel il déclare que le vote du bill du Home Rule par le parlement britannique provoquera immédiatement la création d'un gouvernement provisoire et le recours aux mesures extrêmes pour la défense de la province d'Ulster par les loyalistes. Ce manifeste représente la décision finale et irrévocable de toutes les forces qui combattent la loi du Home Rule.

Sir Clifford Cunn, un des grands propriétaires de mines du Pays de Galles et libéral éminent, a abandonné la présidence de l'Association Libérale de Cardiff, parce que le comité avait invité John Redmond à venir faire un discours sur le Home Rule dans cette ville.

Les Nonconformistes se demandent s'ils doivent se rallier aux unionistes de l'Ulster ou au gouvernement qui leur a promis la séparation de l'église dans le Pays de Galles.

Nouveau chef de l'opposition

Frederickton, N. B., 4. — L'hon. M. C. W. Robinson, M.P.C., qui était chef de l'opposition depuis la défaite de son parti en 1908, a démissionné comme tel. Les libéraux ont choisi pour le remplacer, M. Arthur B. Copp, député de Westmoreland, depuis 1901.

La victoire conservatrice est complète

LE MINISTRE MATHIESON EST MAINTENU AU POUVOIR DANS L'ILE DU PRINCE-EDOUARD PAR UNE MAJORITE DE 26. — DEUX LIBERAUX SEULEMENT SONT ELUS.

Charlottetown, I.P.E., 4. — La situation des partis résultant des élections provinciales qui ont eu lieu hier, était, à la clôture du scrutin, de 28 conservateurs et 2 libéraux.

Les seuls libéraux élus sont l'hon. John Richards, de Bedford, chef de l'opposition, et son lieutenant A. McWilliams, de Cap-Chat. Ils étaient tous deux candidats dans le second district de Prince.

Tous les autres sièges ont été conquis par les conservateurs.

Voici la liste des conservateurs élus, d'après les derniers rapports :

PRINCE — Premier district — J. T. Gallant.

Troisième district — A. E. Arsenault.

Quatrième district — James Kennedy.

Cinquième district — J. A. McNeill.

QUEEN'S — Premier district — M. Kennedy.

Deuxième district — K. H. Bunlain.

Troisième district — Dr. Dewar.

Quatrième district — J. S. Martin.

Charlottetown — W. S. Stewart et Dr. S. R. Jenkins.

KING'S — Premier district — John McLean et John Richmond.

Deuxième district — A. Simpson.

Troisième district — J. A. Dewar.

Quatrième district — A. P. Prowse.

Cinquième district — Temple McDonald.

Les conseillers élus sont :

KING'S — Premier district — John Richmond.

Deuxième district — A. A. McDonald.

Troisième district — John A. McDonald.

Quatrième district — Murdoch McConran.

Premier district — L'hon. J. A. Mathieson.

Halifax, 4. — M. John R. McLeod, président de l'Association Libérale-Conservatrice de la Nouvelle-Ecosse, a adressé à l'hon. M. Mathieson le télégramme de félicitations suivant :

"L'Association Libérale-Conservatrice de la Nouvelle-Ecosse envoie ses plus cordiales félicitations pour votre grande victoire. La nouvelle du triomphe libéral-conservateur a été reçue avec grande satisfaction à Halifax. Que votre bras soit longtemps fort, et que le bon gouvernement domine sous votre splendide direction."

Un nouveau journal à Buckingham

Nominique, 4. — La compagnie de publication des Laurentides cessera bientôt la publication du "Pionier" pour lui substituer un nouvel hebdomadaire qui s'occupera de colonisation intense et de politique active.

Le siège social de la nouvelle compagnie sera tout probablement à Buckingham.

La compagnie a élu président et directeur, M. Honoré Achim, avocat et député de Labelle. M. Paul Emile Forget, marchand de Labelle, est aussi l'un des directeurs.

Nous souhaitons le plus sincère succès au nouveau confrère dans la cause dont il se fait le champion vigilant et zélé.

L'instruction des cadets

DES DERNIERS POURRAIENT ETRE ADMIS A L'ECOLE MILITAIRE.

Ottawa, 4. — Les ordres de la milice annoncent que les lieutenants de trois ans dans les corps de cadets, pourront suivre les cours de l'école militaire et obtenir le rang de capitaine.

Un cadet instructeur pourra être promu au grade de capitaine après cinq ans de service. Aux maîtres d'école détenteurs d'un certificat d'instructeurs il sera payé \$1 par cadet jusqu'à un maximum de 50. Au-dessus de 50, la rémunération sera de 75 cents par cadet, et au-dessus de 100, elle sera de 50c.

Les Chinois en liesse

ILS COUPENT LEURS CHEVEUX EN L'HONNEUR DE LA REPUBLIQUE. — LE NOUVEAU DRAPEAU REMPLACE LE DRAGON

Les Chinois de la ville ont accepté la république avec enthousiasme et le drapeau républicain a remplacé le drapeau du dragon dans les démonstrations publiques. La plupart des Chinois jeunes et vieux ont fait couper leurs longs cheveux, s'habillant maintenant comme tout le monde.

Le regrette que le message du président ne soit pas arrivé un jour plus tôt; car ils auraient été le jour de l'un avec entrain.

Le portrait du Dr Sun Yat Sen est répandu un peu partout à la grande joie des compatriotes.

Le Palais Farnèse

LA FRANCE EN DEVIENT PROPRIETAIRES

Paris, 4. — Les gouvernements français et italien viennent de conclure un arrangement par lequel la France acquiert, au prix de 3,000,000 de francs le célèbre palais Farnèse. En cas d'aliénation de la part de la France, l'Italie conserve un droit de préemption pour le rachat, de même que pour la faculté de réviser l'acte d'achat d'un délai de vingt-cinq ans moyennant remboursement de tous les frais que la France aura pu y faire.

Le Palais Farnèse

LA FRANCE EN DEVIENT PROPRIETAIRES

Paris, 4. — Les gouvernements français et italien viennent de conclure un arrangement par lequel la France acquiert, au prix de 3,000,000 de francs le célèbre palais Farnèse. En cas d'aliénation de la part de la France, l'Italie conserve un droit de préemption pour le rachat, de même que pour la faculté de réviser l'acte d'achat d'un délai de vingt-cinq ans moyennant remboursement de tous les frais que la France aura pu y faire.

Le Palais Farnèse

LA FRANCE EN DEVIENT PROPRIETAIRES

Paris, 4. — Les gouvernements français et italien viennent de conclure un arrangement par lequel la France acquiert, au prix de 3,000,000 de francs le célèbre palais Farnèse. En cas d'aliénation de la part de la France, l'Italie conserve un droit de préemption pour le rachat, de même que pour la faculté de réviser l'acte d'achat d'un délai de vingt-cinq ans moyennant remboursement de tous les frais que la France aura pu y faire.

Le Palais Farnèse

LA FRANCE EN DEVIENT PROPRIETAIRES

Paris, 4. — Les gouvernements français et italien viennent de conclure un arrangement par lequel la France acquiert, au prix de 3,000,000 de francs le célèbre palais Farnèse. En cas d'aliénation de la part de la France, l'Italie conserve un droit de préemption pour le rachat, de même que pour la faculté de réviser l'acte d'achat d'un délai de vingt-cinq ans moyennant remboursement de tous les frais que la France aura pu y faire.

Ce fameux tunnel serait-il enfin construit ?

UN ACHAT CONSIDERABLE DE TERRAINS A LONGUEUIL LAISSE CROIRE QUE LE PROJET C'HAUT MENTIONNE SE REALISERAIT. — UNE VENTE DE \$1,000,000.

Le projet de relier Montréal à la Rivière du Sud par la construction d'un tunnel va-t-il se réaliser? C'est ce qu'on se demande en ce moment. En effet, la "Montreal South Land and Improvement Co." a fait hier un achat considérable de terrains à Longueuil. Dans quel but aura-t-elle acheté cette importante transaction si ce n'est pour faciliter l'amalgamation prochaine de la Compagnie des Tramways du Canada Nord et de la "Montreal South Land"? Cette amalgamation entraînerait, dit-on, la création d'une ville-moèle sur la rive-sud, et la construction du fameux tunnel.

C'est un syndicat, représenté par M. J. A. Martin, qui a vendu à M. M. Duncan McDonald et Patrick Dubois, représentant la "Montreal South Land", douze arpents de terre, situés dans les limites de Longueuil. Le prix de vente est de \$1,500,000, soit le montant le plus élevé qui ait été encore payé pour un immeuble à Longueuil.

Les principaux actionnaires de la "Montreal South Land" sont des financiers très en vue de Montréal et sur la liste des détenteurs du stock, nous voyons les noms de M. E. A. Robert, Ross, sir Rodolphe Forget, McIntyre, Galbert, Perron, D. McDonald, etc.

L'achat fait par la compagnie comprend les fermes Cross, Remillard, St-Marie, Woodrow et Trudeau.

Les méfaits de l'incendie

SEPT CHEVAUX PERISSENT DANS LEUR ECURIE DERRIERE L'INSTITUT ROYAL EDWARD. — QUATRE FAMILLES FORCES D'ALLER CACHER AILLEURS. — TENTATIVE CRIMINELLE A TORONTO.

La "Whyte Packing Company", de la rue William a perdu sept chevaux dans un incendie qui a éclaté la nuit dernière dans ses écuries situées au arrière du Belmont Park. Cinq bêtes étaient mortes quand les pompiers arrivèrent. Les deux autres étaient tellement faibles qu'on ne put pas les faire sortir.

L'écurie se trouve derrière l'Institut Royal Edward et comme l'alarme venait d'un avertisseur privé, les pompiers furent vite arrivés. Il y eut peu d'événements qui aient causé, plusieurs n'ayant même pas eu connaissance de l'incendie.

Les familles Wilfrid Dubois, Arthur Gossel, H. Madore et Philias Vincent, domiciliés rue Casgrain, ont dû évacuer leurs logements hier soir, le feu ayant éclaté, à 10 h. 15 dans un hangar attenant à l'une des maisons. Les dégâts sont surtout causés par la fumée et l'eau.

LES ENQUETES

M. le commissaire Latulippe a fait son enquête sur les incendies de la fabrique Tétrault rue de Montigny, et de la fabrique Robinson rue McGill. Pour ce dernier on n'a pu en trouver la cause. L'enquête sur celui de la rue de Montigny a été ajournée pour plus d'informations.

TENTATIVE CRIMINELLE

Toronto, 4. — On a découvert quatre incendies bucheux du "Globe" et du "Mail and Empire" depuis cinq nuit jusqu'à ce matin. Un peu après minuit, le gardien du "Mail" éteignait une boîte qui brûlait dans une rue. A 12 h. 30, on trouva la porte des presses du "Globe" en feu, et un quart d'heure après, on trouva du papier qui brûlait sous des planches inflammables dans une autre section du même édifice. A 1 h. 15, un reporter du "Mail" a trouvé dans un escalier, les fentes remplies de papiers en feu.

Les dégâts sont insignifiants dans chaque cas, mais on croit que ces tentatives sont dues à la malveillance.

A Westmount

TOUS LES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DOIVENT SE FAIRE VACCINER.

Le conseil municipal de Westmount a décidé de faire vacciner tous les fonctionnaires; cette décision a été prise sur la réception d'une communication du Bureau provincial d'Hygiène concernant la variole dans la province.

Le fourgon automobile du service d'incendie est arrivé et a donné un essai satisfaisant dans la montée des côtes.

Le conseil a donné les subventions suivantes: hôpital Western, \$500; hôpital des Enfants, \$100; Institut Hervey, \$100; Armée du Salut, maison de refuge, \$100.

L'ambre gris

UN CITOYEN DE BROOKTON, MASSACHUSETTS, TROUVE UN MORCEAU DE CETTE PRECIEUSE SUBSTANCE.

Brookton, Massachusetts, 4. — Un chimiste de New-York à qui William H. White, de cette ville a soumis un morceau d'une substance curieuse qu'il a trouvée sur la grève à Nantawket lui a assuré que c'est un morceau d'ambre gris de première qualité.

Aux prix du marché, le morceau vaut \$20,000.

L'ambre gris

UN CITOYEN DE BROOKTON, MASSACHUSETTS, TROUVE UN MORCEAU DE CETTE PRECIEUSE SUBSTANCE.

Brookton, Massachusetts, 4. — Un chimiste de New-York à qui William H. White, de cette ville a soumis un morceau d'une substance curieuse qu'il a trouvée sur la grève à Nantawket lui a assuré que c'est un morceau d'ambre gris de première qualité.

Aux prix du marché, le morceau vaut \$20,000.

L'ambre gris

UN CITOYEN DE BROOKTON, MASSACHUSETTS, TROUVE UN MORCEAU DE CETTE PRECIEUSE SUBSTANCE.

Brookton, Massachusetts, 4. — Un chimiste de New-York à qui William H. White, de cette ville a soumis un morceau d'une substance curieuse qu'il a trouvée sur la grève à Nantawket lui a assuré que c'est un morceau d'ambre gris de première qualité.

Aux prix du marché, le morceau vaut \$20,000.

L'ambre gris

UN CITOYEN DE BROOKTON, MASSACHUSETTS, TROUVE UN MORCEAU DE CETTE PRECIEUSE SUBSTANCE.

Brookton, Massachusetts, 4. — Un chimiste de New-York à qui William H. White, de cette ville a soumis un morceau d'une substance curieuse qu'il a trouvée sur la grève à Nantawket lui a assuré que c'est un morceau d'ambre gris de première qualité.

Aux prix du marché, le morceau vaut \$20,000.

L'ambre gris

UN CITOYEN DE BROOKTON, MASSACHUSETTS, TROUVE UN MORCEAU DE CETTE PRECIEUSE SUBSTANCE.

L'imagination féconde d'un reporter

IL INVENTE TOUTE UNE HISTOIRE SUR LE PRETENDU PASSAGE DE MAETRELINCK A NEW-YORK.

M. Maurice Maetrelinck, l'auteur belge, qui a provoqué l'attention du public par ses splendides écrits, ne déteste pas la blague. Il aime à rire et se paye volontiers la tête de quelqu'un, voire même celle des journalistes.

Dernièrement, l'auteur de "Oiseau Bleu", prit un pari avec M. Russell, l'opéra de Boston, à savoir que lui, Maetrelinck, se rendrait à Boston, via New-York sans être interviewé par aucun journaliste. L'enjeu était de \$400. Mme Maetrelinck, en ce moment à l'hôtel Lennox, à Boston, refusa de lire si son mari viendrait ou non en Amérique.

Il s'était engagé à ne pas laisser ses vaillants reporters de New-York et de Boston de se mettre à l'affut. L'arrivée des paquebots fut surveillée minutieusement. Enfin, vendredi, un journal de New-York sortit avec une page pleine du passage dans la capitale américaine du fameux Maetrelinck. Il s'était inscrit, disait-on, à l'hôtel Westminster. Il avait écrit ces mots: "M. Maetrelinck, de Paris, et ses amis."

Le reporter donna la description détaillée de la physionomie de l'illustre auteur.

Or tout ceci était une plaisanterie. Maetrelinck n'est pas un journaliste. M. Maetrelinck était tranquillement resté à Paris. Il s'était contenté de télégraphier à l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'entreprendre le voyage.

Pour un "scoop", c'en était un; il avait que le tort d'avoir été inventé de toutes pièces.

Une disette de papier

ON CRAINT QUE CE MALHEUR NE SURVIENNE PAR TOUTE L'ALLEMAGNE.

Berlin, 4. — L'Allemagne serait menacée d'une disette de papier pour journaux et revues. Le papier dans le commerce ne suffira guère pour la consommation d'ici à février. La production sera peut-être bientôt suspendue, si le froid se fait sentir comme d'habitude en janvier et si les rivières se couvrent de glace, les usines de papier seront arrêtées.

De plus les sécheresses de l'été ont fait baisser les cours et la demande du bois de pulpe n'a pas été suffisante. Le seul espoir des manufacturiers c'est que la température douce continue encore longtemps.

Les journaux font des arrangements pour se procurer du papier dans d'autres pays.

Chemin de Fer Canadien-Nord de Québec

TAUX SPECIALEMENT REDUITS POUR L'EPIPHANIE

A l'occasion de la fête de l'Epiphanie, la Compagnie de chemin de fer du Canadien Nord de Québec vendra des billets d'excursion aller et retour entre toutes les stations au prix d'un "BILLET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE".

Bons pour départ les 5 et 6 janvier, limite de retour, 8 janvier 1912.

TRIBUNE LIBRE

Le Bill des Sténographes et le Barreau

Pour la seconde fois, les sténographes officiels de Montréal vont présenter un bill pour faire incorporer ces corps. Ils demandent des pouvoirs extraordinaires, entre autres celui de choisir eux-mêmes les nouveaux sténographes. Si la Législature se rendait à la demande de ces hommes, les portes seraient avant longtemps closes aux aspirants; de plus, les autorités judiciaires seraient à la merci des sténographes.

Aujourd'hui, il est le Barreau qui a le contrôle absolu de ce corps professionnel et, certes, ce serait une grave erreur que de lui enlever les prérogatives qui lui appartiennent de droit et de fait.

Les sténographes ont déjà plusieurs fois essayé de limiter le nombre des sténographes, sinon d'exterminer tout nouvel aspirant.

En mars 1902, ils présentèrent un bill à la Législature, en vertu duquel ils demandaient l'exclusion des femmes de la profession. Ce projet fut rejeté. M. le ministre de la Justice, M. le juge en chef, et le juge en chef de la Cour d'appel, se réunirent et décidèrent de ne pas donner leur assentiment à ce projet. M. le juge en chef déclara que la profession de sténographe n'était pas une profession de droit, mais une profession de fait, et que, par conséquent, elle ne devait pas être soumise à la loi.

En mars 1902, ils présentèrent un bill à la Législature, en vertu duquel ils demandaient l'exclusion des femmes de la profession. Ce projet fut rejeté. M. le ministre de la Justice, M. le juge en chef, et le juge en chef de la Cour d'appel, se réunirent et décidèrent de ne pas donner leur assentiment à ce projet. M. le juge en chef déclara que la profession de sténographe n'était pas une profession de droit, mais une profession de fait, et que, par conséquent, elle ne devait pas être soumise à la loi.

Le Bill des Sténographes et le Barreau

Pour la seconde fois, les sténographes officiels de Montréal vont présenter un bill pour faire incorporer ces corps. Ils demandent des pouvoirs extraordinaires, entre autres celui de choisir eux-mêmes les nouveaux sténographes. Si la Législature se rendait à la demande de ces hommes, les portes seraient avant longtemps closes aux aspirants; de plus, les autorités judiciaires seraient à la merci des sténographes.

Aujourd'hui, il est le Barreau qui a le contrôle absolu de ce corps professionnel et, certes, ce serait une grave erreur que de lui enlever les prérogatives qui lui appartiennent de droit et de fait.

Les sténographes ont déjà plusieurs fois essayé de limiter le nombre des sténographes, sinon d'exterminer tout nouvel aspirant.

En mars 1902, ils présentèrent un bill à la Législature, en vertu duquel ils demandaient l'exclusion des femmes de la profession. Ce projet fut rejeté. M. le ministre de la Justice, M. le juge en chef, et le juge en chef de la Cour d'appel, se réunirent et décidèrent de ne pas donner leur assentiment à ce projet. M. le juge en chef déclara que la profession de sténographe n'était pas une profession de droit, mais une profession de fait, et que, par conséquent, elle ne devait pas être soumise à la loi.

Le Bill des Sténographes et le Barreau

Pour la seconde fois, les sténographes officiels de Montréal vont présenter un bill pour faire incorporer ces corps. Ils demandent des pouvoirs extraordinaires, entre autres celui de choisir eux-mêmes les nouveaux sténographes. Si la Législature se rendait à la demande de ces hommes, les portes seraient avant longtemps closes aux aspirants; de plus, les autorités judiciaires seraient à la merci des sténographes.

Aujourd'hui, il est le Barreau qui a le contrôle absolu de ce corps professionnel et, certes, ce serait une grave erreur que de lui enlever les prérogatives qui lui appartiennent de droit et de fait.

Les sténographes ont déjà plusieurs fois essayé de limiter le nombre des sténographes, sinon d'exterminer tout nouvel aspirant.

En mars 1902, ils présentèrent un bill à la Législature, en vertu duquel ils demandaient l'exclusion des femmes de la profession. Ce projet fut rejeté. M. le ministre de la Justice, M. le juge en chef, et le juge en chef de la Cour d'appel, se réunirent et décidèrent de ne pas donner leur assentiment à ce projet. M. le juge en chef déclara que la profession de sténographe n'était pas une profession de droit, mais une profession de fait, et que, par conséquent, elle ne devait pas être soumise à la loi.

Le Bill des Sténographes et le Barreau

Pour la seconde fois, les sténographes officiels de Montréal vont présenter un bill pour faire incorporer ces corps. Ils demandent des pouvoirs extraordinaires, entre autres celui de choisir eux-mêmes les nouveaux sténographes. Si la Législature se rendait à la demande de ces hommes, les portes seraient avant longtemps closes aux aspirants; de plus, les autorités judiciaires seraient à la merci des sténographes.

Aujourd'hui, il est le Barreau qui a le contrôle absolu de ce corps professionnel et, certes, ce serait une grave erreur que de lui enlever les prérogatives qui lui appartiennent de droit et de fait.

Les sténographes ont déjà plusieurs fois essayé de limiter le nombre des sténographes, sinon d'exterminer tout nouvel aspirant.

En mars 1902, ils présentèrent un bill à la Législature, en vertu duquel ils demandaient l'exclusion des femmes de la profession. Ce projet fut rejeté. M. le ministre de la Justice, M. le juge en chef, et le juge en chef de la Cour d'appel, se réunirent et décidèrent de ne pas donner leur assentiment à ce projet. M. le juge en chef déclara que la profession de sténographe n'était pas une profession de droit, mais une profession de fait, et que, par conséquent, elle ne devait pas être soumise à la loi.

Le Bill des Sténographes et le Barreau

Pour la seconde fois, les sténographes officiels de Montréal vont présenter un bill pour faire incorporer ces corps. Ils demandent des pouvoirs extraordinaires, entre autres celui de choisir eux-mêmes les nouveaux sténographes. Si la Législature se rendait à la demande de ces hommes, les portes seraient avant longtemps closes aux aspirants; de plus, les autorités judiciaires seraient à la merci des sténographes.

Aujourd'hui, il est le Barreau qui a le contrôle absolu de ce corps professionnel et, certes, ce serait une grave erreur que de lui enlever les prérogatives qui lui appartiennent de droit et de fait.

Les sténographes ont déjà plusieurs fois essayé de limiter le nombre des sténographes, sinon d'exterminer tout nouvel aspirant.

En mars 1902, ils présentèrent un bill à la Législature, en vertu duquel ils demandaient l'exclusion des femmes de la profession. Ce projet fut rejeté. M. le ministre de la Justice, M. le juge en chef, et le juge en chef de la Cour d'appel, se réunirent et décidèrent de ne pas donner leur assentiment à ce projet. M. le juge en chef déclara que la profession de sténographe n'était pas une profession de droit, mais une profession de fait, et que, par conséquent, elle ne devait pas être soumise à la loi.

Le Bill des Sténographes et le Barreau

Pour la seconde fois, les sténographes officiels de Montréal vont présenter un bill pour faire incorporer ces corps. Ils demandent des pouvoirs extraordinaires, entre autres celui de choisir eux-mêmes les nouveaux sténographes. Si la Législature se rendait à la demande de ces hommes, les portes seraient avant longtemps closes aux aspirants; de plus, les autorités judiciaires seraient à la merci des sténographes.

Aujourd'hui, il est le Barreau qui a le contrôle absolu de ce corps professionnel et, certes, ce serait une grave erreur que de lui enlever les prérogatives qui lui appartiennent de droit et de fait.

Les sténographes ont déjà plusieurs fois essayé de limiter le nombre des sténographes, sinon d'exterminer tout nouvel aspirant.

En mars 1902, ils présentèrent un bill à la Législature, en vertu duquel ils demandaient l'exclusion des femmes de la profession. Ce projet fut rejeté. M. le ministre de la Justice, M. le juge en chef, et le juge en chef de la Cour d'appel, se réunirent et décidèrent de ne pas donner leur assentiment à ce projet. M. le juge en chef déclara que la profession de sténographe n'était pas une profession de droit, mais une profession de fait, et que, par conséquent, elle ne devait pas être soumise à la loi.

Le Bill des Sténographes et le Barreau

Pour la seconde fois, les sténographes officiels de Montréal vont présenter un bill pour faire incorporer ces corps. Ils demandent des pouvoirs extraordinaires, entre autres celui de choisir eux-mêmes les nouveaux sténographes. Si la Législature se rendait à la demande de ces hommes, les portes seraient avant longtemps closes aux aspirants; de plus, les autorités judiciaires seraient à la merci des sténographes.

Aujourd'hui, il est le Barreau qui a le contrôle absolu de ce corps professionnel et, certes, ce serait une grave erreur que de lui enlever les prérogatives qui lui appartiennent de droit et de fait.

Les sténographes ont déjà plusieurs fois essayé de limiter le nombre des sténographes, sinon d'exterminer tout nouvel aspirant.

En mars 1902, ils présentèrent un bill à la Législature, en vertu duquel ils demandaient l'exclusion des femmes de la profession. Ce projet fut rejeté. M. le ministre de la Justice, M. le juge en chef, et le juge en chef de la Cour d'appel, se réunirent et décidèrent de ne pas donner leur assentiment à ce projet. M. le juge en chef déclara que la profession de sténographe n'était pas une profession de droit, mais une profession de fait, et que, par conséquent, elle ne devait pas être soumise à la loi.

Le Bill des Sténographes et le Barreau

Pour la seconde fois, les sténographes officiels de Montréal vont présenter un bill pour faire incorporer ces corps. Ils demandent des pouvoirs extraordinaires, entre autres celui de choisir eux-mêmes les nouveaux sténographes. Si la Législature se rendait à la demande de ces hommes, les portes seraient avant longtemps closes aux aspirants; de plus, les autorités judiciaires seraient à la merci des sténographes.

Aujourd'hui, il est le Barreau qui a le contrôle absolu de ce corps professionnel et, certes, ce serait une grave erreur que de lui enlever les prérogatives qui lui appartiennent de droit et de fait.

Les sténographes ont déjà plusieurs fois essayé de limiter le nombre des sténographes, sinon d'exterminer tout nouvel aspirant.

En mars 1902, ils présentèrent un bill à la Législature, en vertu duquel ils demandaient l'exclusion des femmes de la profession. Ce projet fut rejeté. M. le ministre de la Justice, M. le juge en chef, et le juge en chef de la Cour d'appel, se réunirent et décidèrent de ne pas donner leur assentiment à ce projet. M. le juge en chef déclara que la profession de sténographe n'était pas une profession de droit, mais une profession de fait, et que, par conséquent, elle ne devait pas être soumise à la loi.

Le Bill des Sténographes et le Barreau

Pour la seconde fois, les sténographes officiels de Montréal vont présenter un bill pour faire incorporer ces corps. Ils demandent des pouvoirs extraordinaires, entre autres celui de choisir eux-mêmes les nouveaux sténographes. Si la Législature se rendait à la demande de ces hommes, les portes seraient avant longtemps closes aux aspirants; de plus, les autorités judiciaires seraient à la merci des sténographes.

Aujourd'hui, il est le Barreau qui a le contrôle absolu de ce corps professionnel et, certes, ce serait une grave erreur que de lui enlever les prérogatives qui lui appartiennent de droit et de fait.

Les sténographes ont déjà plusieurs fois essayé de limiter le nombre des sténographes, sinon d'exterminer tout nouvel aspirant.

En mars 1902, ils présentèrent un bill à la Législature, en vertu duquel ils demandaient l'exclusion des femmes de la profession. Ce projet fut rejeté. M. le ministre de la Justice, M. le juge en chef, et le juge en chef de la Cour d'appel, se réunirent et décidèrent de ne pas donner leur assentiment à ce projet. M. le juge en chef déclara que la profession de sténographe n'était pas une profession de droit, mais une profession de fait, et que, par conséquent, elle ne devait pas être soumise à la loi.

Elle déplore l'arbitrage de la Russie

LA PERSE EST PROFONDEMENT INDIGNEE DES PENSAIROS EN MASSE PRATIQUEES PAR LES RUSSSES.

Téhéran, 4. — L'exécution de Shegah, l'un des chefs de la révolte religieuse, qui fut tué à Tabriz, lundi, et sa condamnation prononcée par la cour mariale russe, a fortement impressionné les gouvernants. "Autres exécutions ont eu lieu en même temps et l'on craint que la sévérité du gouvernement russe et ses exécutions en masse ne surprennent, dangereusement le sentiment national."

On n'a pas encore nommé le successeur de Morgan Shuster. Il est encore rumeur que les Bakhtiaris désirent créer une nouvelle dynastie.

Arrestation émouvante

DES COUPS DE FEU SONT ECHANGES ENTRE UN POLICEMAN ET UN BANDIT.

Une arrestation plutôt sensationnelle a été faite à nuit dernière, au bureau de la Compagnie Dominion Express, à la gare du Pacifique Canadien, au Mile-End.

Les constables Desrochers et Chevalier, du poste de l'avenue Laurier, ayant été avertis qu'un voleur venait d'enfoncer une fenêtre au bureau du Dominion Express, partirent à la hâte et se rendirent à cet endroit, où ils furent rejoints par le constable Lacoste, du Pacifique Canadien. Après avoir brisé une porte ils pénétrèrent dans le bureau où ils trouvèrent le bandit. Celui-ci tira d'abord une balle, qui heureusement, n'atteignit pas les policiers.

Le constable Lacoste qui avait son revolver à la main tira aussitôt. Le voleur reçut une balle dans la main droite et laissa tomber son revolver. On le conduisit au poste où il déclara ses noms et profession: William Watson, 20 ans, sujet américain. Il fut, après son arrestation, envoyé à l'hôpital Général, où on lui a extrait la balle qu'il avait reçue dans le poignet. Il comparaitra aujourd'hui en cour de police.

On a trouvé, dans les poches d'habit de Watson, un revolver et un masque.

Tentative de suicide

UN JEUNE ANGLAIS SE DECHE. LA GORGE AVEC UN RASOIR.

Hugh Mason, un homme de 25 à 30 ans, a essayé de se suicider hier, à Smith's Falls, Ont. Il disait venir de Montréal, et il a été reconnu hier, dans la soirée, par M. Anderson, de la compagnie P. G. Roe.

Mason avait, à deux ou trois reprises différentes, demandé de l'emploi à M. Anderson. Il se disait électricien ou pré, qui demeure en Angleterre et avait été envoyé de l'argent.

Mason fut arrêté à Sherbrooke, et les policiers d'un train pour avoir causé du trouble dans ce train. On l'emmena dans une cellule, et une heure plus tard, on le retrouva étendu dans son sang. Il s'était fait une large entaille au cou avec une paire de ciseaux.

Mason avait été commis de banque à Québec. Il est maintenant à l'hôpital St-François, à Sherbrooke.

L'effectif de la police

Vingt nouveaux agents de police ont été engagés par les commissaires; il y a encore des crédits pour trente autres. Les commissaires demandent au conseil de voter \$1,296 pour continuer l'inspektion des tramways.

La soumission de la Dunlop Rubber and Tire Co., de Toronto, pour les parcs dans une école, et une heure plus tard, on le retrouva étendu dans son sang. Il s'était fait une large entaille au cou avec une paire de ciseaux.

Mason avait été commis de banque à Québec. Il est maintenant à l'hôpital St-François, à Sherbrooke.

Fausse rumeur

L'HON. M. PERLEY NEST CHARGE D'AUGMENTER MISSION EN EUROPE.

Ottawa, 4. — L'honorable premier ministre a nié hier la nouvelle que l'hon. G. H. Perley consulterait l'Amirauté britannique au sujet de la politique navale à adopter pour le gouvernement, pendant qu'il sera en Angleterre. La déclaration suivante a été communiquée à la presse: "Il n'y a rien de vrai dans la nouvelle que M. Perley a une mission quelconque du gouvernement du Canada auprès du gouvernement impérial ou du gouvernement français. Le voyage de M. Perley en Europe est un voyage de repos et de récréation, parce que M. Perley était très fatigué à la suite de la récente campagne. La nouvelle publiée par le "Free Press" a été imaginée de toutes pièces par celui qui l'a écrite."

Pierre Loti parle de paix

L'ECRIVAIN FRANCAIS DIT QU'IL EST TEMPS POUR LES CHRETIENS DE PARLER DE PAIX ET DE FAIRE LA GUERRE QUAND MEME.

Paris, 4. — Pierre Loti écrit un article dans le "Figaro" au sujet de la paix universelle, et dans lequel il fait un appel pressant à tous les hommes de bonne volonté.

Parlant de la prise de Tripoli, il dit que l'Italie a fait une querelle de la civilisation moderne qui vise à la paix par le massacre, la guerre et le sang répandu.

Il compare certaines nations de l'Europe à ces hyènes qui se disputent les débris de la Turquie.

Il est temps que les chrétiens cessent leur boucherie; ce sont, dit-il, des assassins qui tuent en prêchant la fraternité.

Il faut faire cesser ces guerres de conquête, quel qu'en soit le prétexte.

Convention nationale d'agriculture

Ottawa, 4. — Une convention nationale d'agriculture est projetée pour le mois de février à Ottawa, sous la présidence de l'honorable M. J. A. Burrell, ministre de l'Agriculture. Ce sera le résultat de trois conventions déjà organisées, savoir, celle de la Canadian Grain Seed Association, qui aura lieu les 8 et 9 février; la Canadian Fruit Growers' Association, le 14 février; et la Live Stock Convention, les 17 et 18 février.

Bibliothèque Civique

Bulletin N° 1001-Décembre 1911

Nombre de visiteurs... 1650

Livres échangés... 117

Consulter les catalogues... 166

Let

En Chine, les Impériaux sont plus confiants

LA RENTREE, DANS LES COFFRES DU TRÉSOR, DE SOUMES IMPOR-
TANTES, LEUR A DONNÉ UN
REGAIN DE VITALITÉ.—NEAN-
MOINS, LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE S'ORGANISE
RAPIDEMENT.

Pékin, 4. — Les partisans de la Dy-
nastie Mandchoue ont repris un peu
d'espoir. C'est le propre de la race chi-
noise de passer promptement du dé-
couragement le plus profond à l'en-
thousiasme le plus vif.

Il n'a fallu, pour produire le nou-
veau changement, que les subsides ver-
sés au Trésor par l'impératrice douai-
rière, le Prince Chin et les autres hauts
dignitaires de l'Empire.

Chaque, ici, est d'avis que les hos-
tilités vont reprendre dans un bref dé-
lai.

Les délégués qui sont revenus hier
de la conférence de Shanghai, ont dé-
peint comme très grave la situation dans
le Sud.

Personne n'oserait, disent-ils, émet-
tre à Shanghai, une opinion favorable à
la monarchie constitutionnelle.

Les amis du Trône sont sous l'im-
pression qu'ils pourront assez aisément
repré-
senter le contrôle des provinces Ju
Hu-Peh et du Hu-Nan. Ils assurent que
les gens, dans ces régions, ne sympa-
thisent guère avec l'élément européen
qui prédomine à Shanghai.

Il est certain que si Yang-Shi-Kai
parvient à remporter quelques succès,
les princes à l'extérieur ne lui con-
fient d'autres sommes importantes pour
continuer la guerre.

Le vice-roi du Hu-Peh a fait savoir
aux chefs révolutionnaires, qu'il au-
rait 1,000 wagons pour évacuer im-
médiatement les troupes impériales et
qu'il n'y a en ce moment, 500,000.
Il sera donc impossible de s'en tenir
aux conditions faites à la suite du com-
bat de Han-Yang.

Le commandant des républicains
s'est rendu à l'évidence et accordera
à l'ennemi le temps matériellement né-
cessaire pour se retirer.

ON ACCUSE YANG-SHI-KAI

Shanghai, 4. — Dans une interview
accordée au correspondant du "Times"
de New-York, Wu-Ting-Fang a critiqué,
hier, la conduite de Yang-Shi-Kai.

Après avoir, dit-il, accordé pleins
pouvoirs à Tang-Shao-Yi, son représen-
tant à la conférence de la paix, le pre-
mier ministre l'a rappelé et a tenté de
se débarrasser de son engagement.

Le Dr Wu affirme qu'il est impos-
sible de confier de matières aussi graves
par la voie du télégraphe. Il a in-
vité Yang-Shi-Kai à venir discuter la
situation à Shanghai même.

On ne sait pas au juste à quoi s'en-
tendait l'attitude de Tang-Shao-Yi.
Il est très réticent et a refusé un
portefeuille dans le cabinet républicain.

Il se lamente sur la non réussite in-
tégrale de la paix et dit que tous ses
efforts pour arriver à une entente ont
échoué devant les intrigues.

La presse indigène dit que le Japon
avance des capitulations aux impérialistes.
Il est certain, en tous les cas, que le
gouvernement de Tokio a fait savoir
aux délégués des deux partis qu'il ven-
rait d'un très mauvais oeil l'avène-
ment d'une république en Chine.

Le rappel de Tang-Shao-Yi par
Yang-Shi-Kai n'a pas pu contribuer à
augmenter encore la confusion qui ré-
gne dans le pays.

Pékin, 4. — Les troupes mandchoues
ont évacué les villes de Pao-Ting-Fu et
de Shi-Kai-Chuang. Elles sont en route
pour Ching-Wang-Tao.

Chao-Ehr-Feng, l'ex vice-roi du Sze-
Chuang, assisté des soldats mandchoues
reus du Tibet, a repris la ville de
Cheng-Tu, la capitale.

Les désordres continuent néanmoins
dans toute la province de Sze-Chuang.
On rapporte que tous les étrangers ont
quitté la ville de Chung-King.

A Tien-Tsin, on craint que les trou-
pes révolutionnaires n'arrêtent les
trains du transsibérien, en consé-
quence, les autorités ont interrompu le ser-
vice de la maille, sur cette ligne.

LES CRAINTES DE DEMEMBRER
MET

Saint-Petersbourg, 4. — D'après les
rapports reçus hier, il est à craindre
que la Mongolie ne se sépare en trois
états.

Déjà la division s'est déclarée
indépendante, à Urga.

L'ouest et le sud se préparent à en-
lève le mouvement, avec leurs capitales
respectives à Kobé et Uliassutai.

Les princes de la Mongolie du sud
ont décidé de supporter la dynastie
mandchoue contre les révolutionnaires;
au cas où la république serait victo-
rieuse, ils proclameraient l'indépendance
de leur contrée.

Mort horrible d'un ouvrier

Le coronet a tenu ce matin une en-
quête sur les causes de la mort d'Emilien
Bélanger, âgé de 36 ans et domicilié
40 rue du Séminaire.

La victime travaillait à la bâtisse de
la compagnie Robertson Coal. En exami-
nant le fonctionnement d'une machine
électrique, Bélanger vit son veston saisi
par l'arbre de couche et entraîné par
le mouvement, il tournoya dans l'air et
vint s'abattre sur le plancher. La mort
fut presque instantanée.

Après l'audition de plusieurs témoi-
gnages, le jury a rendu un verdict de
mort accidentelle.

Le prix d'un crucifix

Madrid, 4. — Un crucifix acheté pour
\$10, il y a vingt-cinq ans, sur le
marché de bric-à-brac de Rens, vient
d'être reconnu pour un ouvrage de Léon-
ard de Vinci.

Un millionnaire américain l'a acheté
immédiatement au prix de \$125,000.

La Société d'Administration Générale

d'une charge qui est pour eux une cause de grande responsabilité, de
perte de temps et de préoccupations.

Ils peuvent recouvrer leur liberté en obtenant un ordre de la Cour
les autorisant à transférer leur charge à

LA SOCIÉTÉ D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
35 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL.

M. Siméon Beaudin est nommé juge

L'ÉMINENT AVOCAT A ÉTÉ ÉLE-
VE AU BANC JUDICIAIRE PAR
UN ARRÊTE MINISTÉRIEL A-
DOPTÉ HIER A OTTAWA.

Ottawa, 4. — A la clôture de la sé-
ance du cabinet, hier après-midi, l'on
a annoncé que la première nomination
judiciaire par le nouveau gouverne-
ment a été faite quand M. Siméon
Beaudin a été nommé juge p. n. de la
Cour Supérieure de la province de
Québec. M. Beaudin succède à l'hon.
juge Pagnuelo, qui vient de démission-
ner pour cause de mauvaise santé.

La nomination de M. Beaudin sera
bien vue de tout le Barreau dont il
était l'un des membres les plus émi-
nents.

M. Beaudin est né à Saint-Isidore,
comté de Laprairie, le 12 septembre
1855. Il est donc dans la cinquantie-
septième année de son âge. Il a fait
son cours classique au collège de Mon-
tréal, mais il a étudié le droit à l'u-
niversité McGill. Il prit ses degrés
en 1878. Après avoir fait son stage
au bureau de l'ex-juge Loranger, il
fut admis au Barreau le 11 juin 1878.

En 1889, il était fait conseiller
du Roi. Il fut pendant douze ans
membre du conseil du Barreau et pré-
sident. Il fut élu bâtonnier général du
Barreau de la province en 1902.

M. Beaudin a été candidat dans son
comté natal de Laprairie aux élections
générales de 1908. Il est le chef de
la Société légale Beaudin, Loranger,
Saint-Germain, Guérin et Raymond.

Le marché devenait trop encombré

UN TÊMOIN DECLARE QUE LE
TRISTE N'A FAIT QUE PREVE-
NIR L'ENCOMBREMENT DU
MARCHÉ.

Chicago, 4. — William D. Miles, gé-
néral de la compagnie Armour
Packing à Kansas City, de 1894 à 1902,
a déclaré, en témoignant dans la pour-
suite intentée par le gouvernement,
pour violation de la loi Sherman, à
dix compagnies faisant le commerce
des conserves, que les combinaisons de
ces compagnies n'eurent pour but que
de prévenir l'encombrement du mar-
ché et qu'il y eut toujours une sérieuse
concurrence entre les différentes
parties du pays.

Bien que Miles ait déjà témoigné
deux fois contre les compagnies ac-
cuses, son témoignage d'aujourd'hui fut
très réticent et servira peu à la pour-
suite. Son témoignage n'est pas enco-
re terminé.

Le témoin a admis pour la première
fois que la compagnie avait une "liste
rouge" et une "liste noire". La
"liste rouge" donnait le prix brut de
l'animal et la "liste noire" comprenait
le plus le fret et autres dépenses.

Le gouvernement prétend que le
gouvernement usait de la "liste rouge"
pour fixer le prix du bœuf.

Changement d'horaire du C. R. R.

Le Pacifique Canadien fait actuelle-
ment circuler un train qui part d'Ottawa
(rue Broad) à 1.55 p.m. tous
les jours excepté le dimanche pour
North Bay et les stations intermédiaires.
Cet permis aux passagers
vui se rendent aux stations de Stitts-
ville, Carleton Place, Almonte, Ar-
prior, Renfrew, Pembroke et quations
intermédiaires de Montréal d'arriver à
destination le même jour en partant
de la gare de la rue Windsor à 8.35
a.m., arrivant à Ottawa (rue Sparks)
à 11.59 p.m. La on peut se rendre en
tramway à la Station de la rue
Broad, ou partir de Montréal, (Place
Viger) à 8.30 a.m. par la rive nord,
arriver à Ottawa (rue Broad) à 1.06
p.m. et faire raccourciement direct avec
le train qui part de cette gare à 1.55
p.m. sans changer de car.

Ils abjurent le protestantisme

(Service particulier)

Québec, 4. — Alfred Miller, âgé de 23
ans, et sa sœur Caprice Miller, 17 ans,
enfants d'une famille protestante, éta-
blie à St-George de Beauce, ont abjuré
le protestantisme pour se faire catho-
liques et ont été baptisés par le curé
Dionne. Les deux jeunes gens ont fait
leur première communion le Jour de
l'An.

Le Congrès de la Langue Française

Vers le 21 janvier on inaugurera une
puissante campagne en faveur du con-
grès de la langue française.

On tiendra, au Monument National,
sous la présidence de Mgr Roy, prési-
dent de la Société du Parler Français,
une grande assemblée au cours de la-
quelle se feront entendre quelques-uns
des plus éloquents orateurs de la race.

M. Adjuvot Rivard, secrétaire du Con-
grès, parlera spécialement de l'oeuvre
à accomplir.

La symphonie d'Ottawa

(Service particulier)

Ottawa, 4. — La Symphonie d'Ottawa
a décidé de concourir cette année
pour le trophée du gouverneur lors du
concours du mois d'avril prochain d'un
croix que la Symphonie de Québec va
également prendre part au festival.

On s'oppose à la modification de la constitution

AU GOUVERNEMENT TURC LA
GAUCHE S'OPPOSE ÉNERGIQUE-
MENT A CE QU'ON MODIFIE LA
CONSTITUTION.

Constantinople, 4. — Bien que des re-
nouveaux soient encore possibles le
nouveau cabinet formé par Said Pacha
a fait son apparition à la Chambre et
s'apprête à modifier la constitution.
L'intention du cabinet de modi-
fier la constitution, il fut violemment
attaqué par l'opposition. Des scènes
orageuses suivirent mais finalement
l'opposition se reira. On adopta une
motion fixant à demain la discussion
du projet d'amendements à la constitu-
tion.

Ennace, 4. — Selon une rumeur ve-
nant de Sofia, il y a des troubles graves
dans la ville de Constantinople. On
aurait assassiné le ministre de la Guerre
et un corps de l'armée d'Adrianople
marcherait sur la capitale. Les commu-
nications télégraphiques avec Constan-
tinople sont rompues.

On recut avec beaucoup de scepticisme
cette nouvelle hier bien qu'il soit
provenu que depuis quelques temps Con-
stantinople est très agitée par la politi-
que.

Nulles sources officielles ne confirment
la nouvelle de Sofia.

A la Commission des Licences

CINQ PERMIS ACCORDES ET DEUX
TRANSPORTS REFUSÉS. — ON NE
VEUT PAS ENTENDRE M. RO-
BERTS.

La commission des licences a tenu
une séance, hier après-midi, à la cour
des Sessions. Cinq licences ont été ac-
cortées et deux transports refusés.

Les commissaires ont refusé dans le
cas de David Ryan, 397 rue Wellington,
d'accorder le secrétaire de la De-
monition Alliance, M. Roberts. Celui-ci
avait déjà fait une plainte contre M.
Ryan, et cette plainte avait été ren-
voyée en cour de police par M. le juge
Bazin. M. Roberts déclara que la bu-
vette en question était tenue très pro-
prement, et le permis fut aussitôt re-
nouveau.

La licence de Mme Murray, 5 rue
McCord, a été accordée sous réserve, et
M. le commissaire Weir a fait remar-
quer, de nouveau, qu'il est contre tous
les permis demandés par des femmes.

M. Weir a fait, sujet de la de-
mande de M. D. N. Oumet, 27, carré
Chaboillez, pour le renouvellement de
sa licence, des remarques sévères.

"Le requérant, a-t-il dit, a ru des
troubles à subir, au dernier, et je ne
crois pas que l'atmosphère ait changé
dans cet établissement. Je voudrais
que le carré Chaboillez soit nettoyé
complètement."

M. le juge Bazin fit remarquer que,
quoiqu'il soit désirable de nettoyer
l'endroit, le besoi n'en sera pas fourni
sans une excuse pour refuser au de-
mandeur son permis.

La licence fut accordée, M. Weir dis-
sident.

Le transport suivant a été accordé
en l'absence de M. Paquette, 499 rue At-
water, à G. Guernsey.

Les deux transports suivants ont été
refusés : C. Dalpé, à A. Laberge, 2156
rue St-Jacques, et C. Ziegler à G. Bou-
chard, pour le café Pall Mall Gazette,
9 rue St-Catherine Est.

Au sujet de ce dernier établissement,
le président de la Commission a fait
remarquer que le fait qu'un hôtelier
qui le permis lui sera refusé de
son établissement n'oblige pas les
commissaires à accorder le transport.

Les commissaires ont ajourné au 11
janvier.

Le secrétaire de la commission a
annoncé que les épiciers devraient, dis
maintenant, renouveler ou présenter
leur application.

Les millionnaires au pays de Guillaume

Les parties essentielles d'un annuaire
interdit en Prusse, sont maintenant con-
nués et l'on peut calculer la fortune des
millionnaires allemands. Dans ce pays
un millionnaire est celui qui possède un
million de marks, c'est-à-dire \$250,000
de notre argent. Ces gens fortunés se-
raient au nombre de \$300.

Les sept richesses les plus considéra-
bles s'élevaient entre \$17,000,000 à \$45,
000,000. La fille du fabricant du fa-
meux canon et du cathédral de
Vienne, tiennent la tête; les autres sont
des nobles dont un est dans la finance.

Comme on le sait l'impôt sur le reve-
nu existe en Allemagne et l'on com-
prend qu'avec une telle loi les million-
naires n'affichent pas leur fortune.

(Chicago Record-Herald).

L'entrée de la pulpe aux Etats-Unis

Washington, 4. — Le gouvernement,
après plusieurs mois de négociations,
a refusé la franchise aux pulpes venant
l'entrée en franchise de ces pulpes de
dient, par la pulpe de bois et la pa-
pion la plus favorisée.

L'acte du Congrès spécifie que l'en-
trée en franchise de ces produits ne
sera accordée qu'aux produits venant de
Canada et exportés sans restriction.

La Commission Internationale

Washington, 4. — La Commission In-
ternationale conjointe a été organisée
en vertu du traité de 1908 entre les
Etats-Unis et le Canada. Elle sié-
gera le 10 ici.

Cette commission a des pouvoirs im-
portants pour le règlement des diffé-
rends relatifs aux frontières et aux
eaux limitrophes.

James A. Tawney, président de la
section américaine a été avisé par té-
légramme que les membres canadiens de
la Commission seront à Washington le
10 pour la première réunion.

Un grand nombre de questions rela-
tives à la frontière et aux pouvoirs
d'eau limitrophes seront soumises à la
convention.

La Législature de New-York

Albany, 4. — La législature s'est ou-
verte ici, hier. Le gouverneur Dix dans
son message a parlé de son désir de faire
des lois utiles sur le développement des
ressources naturelles de l'Etat. Il a
aussi déclaré que la loi sur la boxe se-
rait rappelée.

Formidable mobilisation de cadets

LES JEUNES CADETS DE TOUTES
LES PARTIES DE L'EMPIRE VI-
GNERONT A L'EXPOSITION DE
TORONTO.

Ottawa, 4. — La gigantesque mobi-
lisation des corps de cadets de toutes les
parties de l'Empire sera l'un des évé-
nements de l'exposition canadienne qui
aura lieu à Toronto en septembre pro-
chain. Des invitations ont été envoyées
il y a quelque temps par son Altesse
Royale le gouverneur général du Ca-
nada aux différents gouvernements et
des réponses favorables ont été reçues
d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de
Terre Neuve, de l'Afrique du Sud, de
l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Le colonel Hughes, ministre de la mi-
litaire, prendra des mesures pour mobi-
liser les cadets de toutes les provinces
du Canada.

Le Dr Orr et M. G. H. Gooderham,
M.P.P., ont eu une conférence avec le
gouvernement hier sur ce sujet et sur
plusieurs autres. Aucune aide financiè-
re n'est demandée au gouvernement
pour les frais de déplacement.

Il est possible que la grande expo-
sition qui sera ouverte cette année par
Son Altesse Royale le duc de Con-
naught, soit ouverte par le Prince de
Galles, en 1913 et en 1914 par le Roi.

Faits-Montréal

FAILLITES

La compagnie "The French Automobi-
le Import" a fait hier cession de ses
biens pour le bénéfice de ses créanciers.
Le passif est de \$16,000.

Dupont Frère, ont aussi déposé leur
bilan à la demande de M. A. Boyer. Le
passif est de \$3,000.

TRISTE FIN.

Edmond Lemire, qui demeurait à
Sherbrooke, s'est suicidé, hier soir, à
la chambre de son frère, 456 avenue
Lassalle, en buvant de l'acide phéni-
que. On fit venir l'ambulance de l'hô-
pital Notre-Dame, mais Lemire expira
pendant qu'il était transporté à l'hôpi-
tal. Son cadavre a été envoyé à la mor-
gue où il y aura enquête.

Le défunt était âgé de 30 ans et cé-
libataire. Sa mère demeure à Spring-
field, Maine.

MAGASIN INONDÉ.

Des calorifères en ébullition ont causé
une inondation au magasin de 15 et 19,
15 cents, E. P. Charlton, coin des rues
St-Laurent et St-Catherine, hier. Une
grande quantité de marchandises a été
endommagée par l'eau qui coulait du
plafond.

LES BAINS PUBLICS

Les commissaires ont l'intention de
convertir les bains d'été en bains d'hiver
et d'été. Il y a en tout à Montréal
neuf bains, dont cinq sont ouverts d'un
bout à l'autre de l'année. Plus tard on
construira un bain dans chaque quar-
tier qui n'en a pas déjà.

MORT SUBITE.

Ce matin on a trouvé mort dans son
lit M. Elie Bachand, âgé de 61 ans, et
demeurant au No 2484 rue Champlain.
Le coronet a disposé du corps sans jury.

CETTE DOUBLE FATALITE.

Le coronet a tenu une enquête sur la
mort de Patrick Sullivan, survenue à
la suite d'un accident à Bainsville.
La voiture dans laquelle se trouvait le
défunt fut heurtée par une locomotive
du Grand-Tronc. La compagnie de Sul-
livan, M. Mitchell, fut tuée raide tan-
dis que lui recevait des blessures mor-
telles.

Le jury n'impute à personne la mort
de Sullivan.

Le coronet du district de Bainsville
a disposé sans jury du corps de M. Mils
Mitchell.

LE SOUS-CHIEF GIROUX

Le sous-chef Giroux qui était en con-
gé depuis plusieurs mois à la suite d'une
fracture a repris le commandement
de sa brigade A 9 h. 25 hier matin, il
commandait à un léger incendie, rue
St-Paul.

HEQUES PERDUS

Le co stable Blanchard, de la station
de police du Parc Lafontaine, a
perdu trois chèques, hier, dans la rue
Notre-Dame, l'un de \$138, un autre de
\$80, et le troisième de \$61.

Le co stable Blanchard avait reçu
ces chèques de la compagnie d'assura-
ce dans laquelle était assurée son épou-
se, morte il y a une couple de semaines.

ELECTIONS A LA POLICE

Le résultat de l'élection annuelle des
officiers de l'Association de bienfaisance
et de pension de la police de Mont-
réal a été connu hier. Ceux des
noms suivants ont été déclarés élus:
les capitaines Bélanger, Neagle et Cole-
man; les constables Barrett, Griffin,
Lemieux et Bagot.

Le chef Campeau est président hono-
raire et l'inspecteur Grandchamps pré-
sident actif.

Législature du Massachusetts

Boston, 4. — La législature du Massa-
chusetts, s'est ouverte hier, et le nou-
veau gouverneur Ross a été intronisé ce
matin.

Un fait digne de mention, c'est que
le représentant John J. Creed, M. D.,
de South Boston, qui a été assermenté
hier, est le cinquième membre de la même
famille qui détient un siège à la législa-
ture.

Toujours Fraiches

LES PATES ALIMENTAIRES
de la
MARQUE
"HIRONDELLE"

Macaronis, Vermicelles, Spag-
hettis, Coquilles, Petits
Pâtes, Nouilles
aux Oeufs.

font les délices des gourmets,
parce qu'elles sont toujours
fraîches, et conservent cette sa-
veur exquise que ne possèdent pas
les produits importés.

EN VENTE DANS TOUTES LES
BONNES ÉPICERIES
La Cie C. H. Catelli,
Limitée
MONTREAL, Canada.

La Mairie

C'EST CE SOIR LA FÊTE!
C'est au Monument National qu'elle a lieu!

L'HEURE FIXÉE EST 8 HEURES

Et il est de l'intérêt de chaque contribuable de se rendre
à temps pour bien comprendre pourquoi il doit voter
et faire voter ses amis pour

L'ECHEVIN GEORGES MARCIL

"Le Prochain Maire de Montréal"

Parmi les distingués orateurs présents se trouveront:

L'Hon. F. D. MONK, M. P., Ministre des Travaux Publics.
ROBERT BICKERDIKE, Ecr. M. P., Division Saint-Laurent.
J. C. WALSH, Ecr. Ex-M. P., Division Sainte-Anne.
L. J. GAUTHIER, Ecr. M. P.

L'Hon. CHARLES MARCIL, M. P., ex-orateur de la Chambre des Communes.
MM. A. PAPINEAU MATHIEU, LEON GARNEAU, R. L. CALDER, L. W. JACOBS, BERNARD
ROSE, et plusieurs autres orateurs éminents.

Le programme si intéressant et si pratique de l'échevin Marcil sera discuté au long, depuis "La
Propriété des Rues" et "10 Billets de Char pour 25 cents" "Taxes Légères et Équitables" "Un Hom-
me, un Vote", et "L'abolition de la Qualification Foncière".

ENTRÉE LIBRE POUR TOUS! 8 P

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien essuie un blanchissage

Il est défait, hier soir, par un score de 5 à 0. --- Pitre joue une partie admirable. --- Le jeu d'ensemble fait défaut. La partie sera protestée.

Les nombreux supporters du Canadien, présents à la suite d'ouverture sont déçus par cette victoire canadienne-française est déçue par un score de 5 à 0.

La glace était en parfait état et la partie fut rapide mais le jeu d'ensemble du Canadien faisait défaut, du sans doute, au manque de pratique.

Dans la suite, le Canadien fut l'étoile de la soirée, il joua une partie admirable et mérita bien les applaudissements de l'assistance.

Notre club a fait beaucoup de progrès mais a paru n'avoir pas de système et leurs combinaisons tout-à-fait nulles.

Cependant le Canadien n'a pas lieu de se décourager par suite de ce mauvais début.

Les Wanderers causèrent une surprise — car personne ne s'attendait à un tel résultat — et démontrèrent qu'ils ont droit aux prétentions du championnat.

La défaite des Canadiens ne les met pas hors de la lutte au championnat, non, loin de là, seulement ils devront se mettre sérieusement à la pratique et perfectionner leur jeu d'ensemble, de combinaison, sous lequel il est impossible de gagner.

La partie pendant la première période a été une lutte très intéressante, d'être un mur infranchissable. Ce n'est pas à dire que Jack Lavolette et Vézina ne sont pas des hommes précieux et agueris, loin de là, mais il faut avouer en toute franchise que Dubau n'est pas qualifié pour jouer sur une glace dure.

Quant à notre ligne, elle manque de précision. Il faut être juste cependant à son endroit et attribuer ce manque d'homogénéité aux rares pratiques que le Canadien a eues jusqu'à ce jour.

Broughton est peu de chose à accomplir, car nous sommes habitués à ce que chaque fois que la défense des Wanderers leur laisse des ouvertures.

Le jeu de nos adversaires fut avant tout très individuel, tactique qui est tout-à-fait sûr de rater son effet contre une défense composée de joueurs éprouvés.

La tenue dans les buts prospecta tout-à-fait de la défense de nos adversaires. Ses arrets furent supérieurs et on lui doit une grande part de la victoire.

Un revers n'est pas une perte de championnat, et souvent il sert avantageusement à une direction pratique qui s'empresse de corriger un défaut de tactique et de remédier à une erreur qui laisse à désirer. Un mot maintenant des nouveaux règlements. Les uns les aiment parce qu'ils évitent "la congestion" au banc du pénitentier, mais la grande majorité de ceux qui connaissent l'"inside" du hockey ont constaté que les limites accordées qui effacent la cause d'une équipe qui s'évertuait à mettre scientifiquement le système de trucs à contribution pour gagner une partie.

L'expérience est la pour démontrer qu'une faute mineure peut souvent causer la perte d'une partie, et nous croyons que la limite accordée par les nouveaux règlements, à ceux qui pèchent d'une façon mineure, les poussera sûrement à utiliser souvent de petits trucs pour triompher. Accrocher un joueur avec son bâton, le coller un

sième période et ces deux "goals" furent comptés par Québec.

Les magnats du Québec se déclarèrent très satisfaits de la belle tenue de leur club.

Voici quelle était la composition des équipes :

Ottawa : Lesueur, Buts, Moran, Laker, Points, Hall, Shore, Couverts, Producers, Walsh, Centre, Malone, Ronald (Darragh) Alliers, McDonald, Kerr.

Arbitre : C. McNamara, Québec ; Assistant, Ernie Butterworth, Ottawa ; Umpires, J. Kerr et A. G. Pittavay ; Pénitentier, William Foran ; chronométrateur, Martin Rosenthal.

SOMMAIRE 1ère période : 1. Ottawa — Roman 2.30 2. Ottawa — Kerr 2.15 3. Ottawa — Roman 5.00 4. Ottawa — Walsh 3.00 5. Québec — Malone 0.30

2ème Période : 6. Ottawa — Roman 4.00 7. Québec — McDonald 6.00

3ème Période : 8. Québec — Oatman 10.00 9. Québec — McDonald 5.00

Le succès de la ligue de la Cité va en augmentant chaque semaine et le patinoir Jubilé ne sera bientôt pas assez vaste pour contenir la foule des amateurs désireux de voir nos clubs à l'œuvre.

Les trois parties, pour lundi soir prochain sont les suivantes : 8 à 9 Baillargeon vs St-Jacques 9 à 10 Star vs Astor-Canadien 10 à 11 Garnet vs National-Ind. La position des clubs dans la ligue de la Cité est actuellement la suivante :

Gagn. Per. Pr. Cirs. Aj. Clubs : 1. Ottawa 2.0 3.0 4.0 5.0 6.0 7.0 8.0 9.0 10.0 11.0 12.0 13.0 14.0 15.0 16.0 17.0 18.0 19.0 20.0 21.0 22.0 23.0 24.0 25.0 26.0 27.0 28.0 29.0 30.0 31.0 32.0 33.0 34.0 35.0 36.0 37.0 38.0 39.0 40.0 41.0 42.0 43.0 44.0 45.0 46.0 47.0 48.0 49.0 50.0 51.0 52.0 53.0 54.0 55.0 56.0 57.0 58.0 59.0 60.0 61.0 62.0 63.0 64.0 65.0 66.0 67.0 68.0 69.0 70.0 71.0 72.0 73.0 74.0 75.0 76.0 77.0 78.0 79.0 80.0 81.0 82.0 83.0 84.0 85.0 86.0 87.0 88.0 89.0 90.0 91.0 92.0 93.0 94.0 95.0 96.0 97.0 98.0 99.0 100.0

BIERES et PORTERS DOW POUR LES VISITES.

Prochaine exposition d'automobile

ELLE AURA LIEU AU MANEGE MILITAIRE DU 3 AU 10 FÉVRIER PROCHAIN.

Il nous fait plaisir de donner au jourd'hui la liste des exposants à la prochaine exposition d'automobiles au manège militaire, rue Craig, qui aura lieu du 3 au 10 février prochain.

Voici la liste : Robert et Robert, "Jackson"; Ford Motor Co. of Canada; "Ford"; Russell Motor Car Co.; "McLaughlin"; "Flat"; et "Rauel and Lang Electric"; Comet Motor Company; "Chalmers"; et "Packard"; voitures d'agrément et camions; Brantford Carriage Co.; camions; "Brantford"; Automobile Française Limited; "Berliet"; Motor Import Company; "Franklin"; "Hupmobile"; "Hudson"; A. Jenkins & Co.; camions; "Gramm"; Pope-Hartford Co. of Canada; "Pope-Hartford"; Baker Electric Co.; Baker Electric; Hamilton Machine Co.; "Interstate"; Rousseau Bros.; "Cadillac"; et camions; "Kelly"; Reo Motor Car Co. of Canada; "Reo"; Montreal Locomotive Works; autos et camions; "Alco"; E. M. F. Co.; "Mitchell"; Gareau Motor Co.; "Everitt Amplex and Kissell"; Ramsay Motor Company; "Schmidt"; Clarke Carter Automobile Co.; "Cutting"; agence Levesque; "Abbott-Detroit"; J. A. Michaud; Goodyear Tire and Rubber Goods Co.; Canadian Consolidated Rubber Co.; John Millen and Son; Goulet Tyre Agency of Canada; National Carbon Co.; S. F. Bowser and Co.; Dunlop Tire and Rubber Goods Co.; Bosch Magneto Co.; Rubber Tire Wheel Agency; Independent Tire Co.; Imperial Oil Co.; Mussen Limited; R. J. Levy.

Résultat de la Guignolée

LE CERCLE PAROISSIAL REMPORTA LE DRAPEAU OFFERT PAR L'ÉCHEVIN DANDURAND—\$3,245.11 POUR LES PAUVRES.

Hier soir avait lieu le dépouillement des boîtes de la guignolée, aux salles du Cercle Paroissial.

Le Cercle Paroissial présidait la réunion et un grand nombre de délégués des différentes paroisses de la paroisse de St-Vincent de Paul étaient présents.

Le montant total de la "guignolée" s'est élevé à \$3,245.11, somme qui sera distribuée entre les différentes paroisses de la St-Vincent de Paul de la cité.

Le Cercle Paroissial est arrivé bon premier, avec \$758. Les Montagnards au second rang, avec \$649, et le Canadien ensuite avec 429.

C'est donc le Cercle Paroissial qui a remporté le drapeau offert par l'échevin Dandurand et le terrain d'un échiquier offert par le Cercle Paroissial.

À l'issue de la réunion, le président de la Conférence St-Vincent de Paul de la paroisse du saint-Étienne-Jésus a annoncé qu'il était probable que le terrain gagné par la paroisse serait rattaché et que le produit en serait distribué aux pauvres.

"Qui donne aux pauvres prête à Dieu", dit la strophe immortalisée par France et c'en est aussi un exemple toutes les années la paroisse de la Chanoine Lavolette se rappelle en toute occasion.

La Guignolée organisée par le Cercle Paroissial Saint-Brigide a amassé le montant le plus considérable.

Le Cercle Paroissial Saint-Brigide n'a pas pris part au concours de la guignolée mal qu'il n'a pas eu le temps de remporter un succès sans égal.

En effet il a battu le gagnant du drapeau offert par l'échevin Dandurand en collectant la somme de \$1004.61, soit plus de \$240 de plus que le Cercle Paroissial Saint-Louis du Mile-End, vainqueur du concours.

Les organisateurs et tous les jeunes gens qui se sont dévoués sans compter pour obtenir un aussi magnifique résultat ont bien mérité les félicitations que leur adresse M. le curé Demers.

Le complot s'est terminé hier soir sous la présidence de M. l'abbé V. Geoffroin, le dévoué directeur du Cercle Paroissial Saint-Brigide.

Le comité d'organisation de la guignolée était composé des messieurs suivants : M. le curé J. N. Demers, président d'honneur ; MM. Julien Therrien, président ; T. Charpentier et E. Germain, vice-présidents ; H. Emond, secrétaire ; M. Lauzon, trésorier et le Dr I. Lavolette, commandant général.

Une belle envolée

Havana, janvier 4. — Les aviateurs Lincoln Beachy, Walsh et Hennessey ont fait une envolée, mardi au-dessus de la Havane, sur une distance de 1 mille, pour une bourse de \$1,000.

Beachy arriva bon premier en 14.31 minutes, suivi de Walsh et Hennessey.

Ligue de hockey des manufacturiers

Les clubs de la ligue des Manufacturiers joueront leurs premières parties de la saison, ce soir, au patinoir Victoria, de 8 heures à 11 heures.

La ligue est composée des clubs suivants : Allan-Chalmers-Bullock Co., Dominion Bridge Company, C. P. Railway, Bell Telephone Company, Montreal Light, Heat and Power Company et G. T. R. Company.

Au Jubilé ce soir

TROIS PARTIES AU PROGRAMME—NATIONAL VS HOCHELAGA—ST-LOUIS VS CHAMPELRE—ATHLÉTIQUE VS VOLTIGEUR.

Les amateurs de hockey qui se rendront, ce soir, au patinoir Jubilé ne regretteront pas leur soirée.

Le club Champele sera l'adversaire du St-Louis dans la première partie au programme, Clavis Baillargeon promet une grosse surprise aux Champele, car il n'est nullement résigné à traverser la saison sans victoire.

Le deuxième événement de la soirée sera la partie National-Hochelaga. L'équipe du club Hochelaga est composée de joueurs recrutés parmi les meilleurs de la ligue de la vallée d'Ottawa, Grégoire et Payer de Rockland, les frères Blanchard, Saucier et Matte de Vank-leek Hill, auxquels il faut ajouter Blon-din, Martin et Brault de Pointe Claire, Maréchal de Châteauguay, et autres célébrités triées sur le volet par le gérant, M. Alb. Pigeon et ses acolytes MM. Art Lauzon, Geo. Michaud, Jos. Cardinal, Dr Alb. Santoro, Max. Lafond. Les paris engagés sur le résultat de cette partie sont nombreux et le club Hochelaga est attendu avec intérêt par les amateurs de hockey.

Comme troisième numéro au programme, il y a la partie Athlétique-Voltigeur qui mettra en présence les équipes respectives de Billy Innes et de Liguori Laurin.

"Hider" Pitts et Jack Lavolette seront les arbitres.

Le Viger vainqueur

Québec, janv. 4. — La suite d'ouverture, mardi soir, au patinoir des Voltigeurs a été un véritable succès.

Les clubs Voltigeur et Jeune Viger, étant à peu près d'égal force, la partie fut très animée du commencement à la fin, et tellement contestée, qu'à la fin de la troisième période, le score était de 5 à 5. Il fallut ajouter dix minutes de jeu.

C'est alors que le Jeune Viger enregistra 2 points et les Voltigeurs comptèrent une fois. La partie fut terminée à 6, en faveur du Jeune Viger.

La nombreuse assistance a souvent applaudi les courses du jeune Laurent Sté, qui fut sans contredit l'étoile des deux clubs et à son crédit 4 points. Le Jeune Viger peut être fier de posséder un joueur comme celui-ci et il doit des félicitations à l'étoile des Voltigeurs fut M. X. Lamontagne, gardien des buts, qui a fait des coups de maître dans la partie.

Les deux clubs s'alignèrent comme suit :

Voltigeurs : Jeune Viger : Lamontagne B. Buts : Lamontagne : Nadeau J. B. Point : Moffet : Drouin C-point : Laflamme : Centre : Gagné : 616 : Bolive : 616 : Plamondon : Aile d : Normand : Nadeau F. Aile g : Deuilant :

The Lower St. Lawrence Amateur Hockey League

Québec, 4. — Tel est le nom de la nouvelle ligue de hockey qui vient de former.

L'Association se composera des clubs Rimouski, Matane, Métis et Sainte-Flavie.

Les élections ont donné les résultats suivants :

W. Price, patron. J. Talbot, président honoraire. E. Lévesque, vice-président honoraire. G. A. Murray, résident. J. Astle, vice-président. J. L. Guay, secrétaire. H. Tessier, trésorier.

Le hockey à Victoria

Victoria, C.A. 4. — La saison de hockey professionnelle s'est ouverte mardi soir en cette ville devant 3,000 personnes.

L'équipe de New-Westminster a défait les joueurs locaux par un score de 8 à 2. Il faut attribuer la défaite des locaux au jeu relâché de leur défense, Ernie Johnson se distinguant tout spécialement sur la défense des visiteurs.

Voici quelle était la composition des équipes :

Westminster : Buts : Victoria : Lehanan : Linder : McLean : Points : L. Patrick : Johnson : Couverts : Small : Mallen : Rovers : Dunderdale : Hyland : Centres : Smith : Gardner : Ailiers : Rowe : McDonald : Poulin :

Les routes de hockey vendredi soir

Demain soir, aura lieu l'ouverture des séries dans la ligue Canadienne de l'Est, à la patinoire All Montreal, avenue Mont-Royal près St-Laurent.

Au rond-entour se continueront les séries de la ligue Mont-Royal avec le programme suivant :

8 heures — Rosemont vs St-Thomas d'Aquin. 9 heures — St-Antoine vs Waverley. 10 heures — Ontario vs Tricolore de Maisonneuve.

La traversée de l'Atlantique en aéroplane

Service particulier au "Devoir" Londres, Angl. 4. — Le Royal Aero Club offrira une bourse au premier aviateur qui traversera l'Atlantique en aéroplane.

James V. Martin sera le premier à tenter cet exploit.

Le patinoir Aquinas

L'ouverture du patinoir Aquinas, situé rue du Couvent, près de la rue St-Antoine, à Saint-Henri, a eu lieu hier soir.

Ce patinoir est le plus grand de la ville, il mesure 185 pieds de long par 90 de large.

Il ouvrira ses portes de 2 à 5 heures l'après-midi et de 8 à 10 heures le soir.

Une offre à Johnson

New-York, 4. — L'Empire Athletic Club a offert une bourse de \$15,000 pour une rencontre de 10 assauts entre Jack Johnson et Joe Jeannette qui devra avoir lieu à New-York avant le match Johnson-Plynn ou McVey.

Dans le Monde Ouvrier

LA GREVE DE MANCHESTER

Les dépêches annoncent que le "lock out" des filatures du Lancashire est virtuellement terminé. Il s'est produit un sensible rapprochement entre patrons et ouvriers.

On s'attend à un compromis. Les deux parties ont convenu de renouer les négociations avec une conférence pour en arriver à un règlement.

Sir George représente le gouvernement.

L'ENQUÊTE FÉDÉRALE

Indianapolis, 4. — L'enquête du jury fédéral a été reprise hier, Oscar Lawler, procureur de la Californie Sud a déclaré qu'aucun officier des unions n'a même de la Fédération du Travail n'a jusqu'ici aidé les avocats du grand jury à éclaircir cette affaire de dynamite, et n'a donné aucune information.

De son côté, E. E. Clancy n'a jamais fait de déclaration à la police.

PETITE CAUSE, GRAND EFFET.

Une grève s'est déclarée sur les chantiers maritimes de Norfolk en Virginie hier. La cause de cette grève n'est pas grave; une innovation dans le service des heures de travail. La compagnie voulait forcer ses employés à marquer leur arrivée sur des cartes spéciales et les employés s'y refusent. Ils déclarent la grève.

A BRUXELLES

Bruxelles, 4. — Une grève générale de mineurs a été déclenchée hier, 2,500 mineurs du district de Borinage se sont mis en grève et le mouvement se propage. On s'attend à un chômage général demain.

Le district de Borinage, situé dans la province d'Hainaut, est petit mais a une grande importance par ses mines.

DANS L'ARGENTINE

Buenos Ayres, 4. — L'Argentine est menacée d'une grève des mécaniciens et chauffeurs de chemins de fer. Les compagnies, paraît-il, refusent de leur rendre justice. Le ministre de l'Intérieur fait des efforts pour faire naître une entente, mais les employés ont refusé ses offres d'arbitrage.

SA RÉPONSE

Comme on peut le voir plus haut, l'un des procureurs de la République accusait les officiers de l'union, entre autres M. Samuel Gompers de ne pas aider la justice dans cette affaire de dynamite. Voici la réponse de M. Gompers, président de la Fédération à cette accusation :

"J'ai assez d'autre chose à faire, sans m'occuper de dynamite. Je ne connais rien de cette affaire de dynamite. Je suis très occupé à la besogne administrative de la Fédération Américaine du travail. Il n'est pas nécessaire que je réponde autrement à ce qu'a dit M. Lawler."

LES BRISURES DE GREVE

Melville, Sask. 4. — Un groupe de briseurs de grève à l'emploi du Grand Tronc Pacifique s'est formé l'autre soir en face de l'hôtel Melville et a tiré plusieurs coups de revolver sur les grévistes qui étaient à l'intérieur. On s'attend à des arrestations.

DEUX CANDIDATS

L'élection d'un secrétaire pour le conseil du district des charpentiers a été tenue hier soir par voie de référendum de toutes les unions intéressées. Deux candidats sont sur les rangs : M. J. E. Campbell, le secrétaire actuel qui tous connaissent, et M. A. Cinq-Mars, du local 1127. M. Cinq-Mars est aujourd'hui secrétaire financier de son local et trésorier du Conseil de district. Ce n'est donc pas un inconnu; il a à son actif plusieurs années de service qui le mettent en évidence auprès de ses confrères. L'un et l'autre des candidats paraissent bien qualifiés pour ce poste de confiance.

Demain soir les locaux 1558 et 178 donneront leur vote; samedi soir les 270 et 1244 se prononceront à leur tour et lundi le 134 et le 1127 se prononceront en dernier lieu. Mercredi probablement, le résultat sera connu et annoncé dans les journaux le lendemain.

A toutes ces réunions ont voté aussi pour amender la section 44 de la constitution et donner plus de pouvoirs au comité exécutif général.

M. A. MARTEL

M. A. Martel, vice-président du comité général de l'Union internationale des charpentiers, est parti ce matin pour Indianapolis où il est allé prendre part aux délibérations du Conseil Central de la Fraternité Unie. M. Martel sera absent cinq ou six semaines. Nous lui souhaitons plein succès à la tâche.

LES CONGRES OUVRIERS

L'exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier et du conseil des métiers et du Travail.

Le comité exécutif provincial de Québec du Congrès des Métiers et du Travail du Canada se dispose à faire sa visite annuelle aux membres du gouvernement de Québec, et à la Législature, qui doit ouvrir sa session, mardi prochain 9 janvier. L'exécutif présentera cette année au gouvernement un rapport des plus importants, contenant diverses suggestions et projets de législation ouvrière, émanés du Congrès, et des autres conseils centraux de travail.

Le comité exécutif a tenu déjà une séance d'études conjointement avec le comité de Législation du comité général du parti ouvrier

Obtenez-vous satisfaction de vos
COURROIES!
SINON ESSAYEZ CELLES DE

D. K. McLAREN, Limitée,
351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

VENDREDI, LE 5 JANVIER
Vigile de l'Épiphanie.
Lever du soleil: 7 h. 40; coucher du
soleil: 4 h. 31; Lever de la lune, 5 h.
46; coucher de la lune, 9 h. 11.
Pleine lune.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre
de Hearn et Harrison, 10-12,
rue Notre-Dame Est, R. de
MBSLE, Gérant

Aujourd'hui maximum 10
Minimum 2
Aujourd'hui minimum 9
Même date l'an dernier -3

BAROMETRE
8 h. matin: 29.90.
11 h. matin: 29.97.
Midi: 29.95.
Le temps qu'il fera:
Beau et froid suivi de neige.

CE SOIR

REUNION:
Au Monument National, assemblée
de M. Geo. Marvill, candidat à la mai-
rie.

SPECTACLES ET CONCERTS:
Ce soir: au Majestic, "La Navar-
raise" et "Cavalleria Rusticana."
Demain après-midi: Concert Plamou-
don à la salle Windsor.
Demain soir: Au "Majestic's",
"Le Barbier de Séville."

Les renouvellements d'abonnement

Janvier est l'époque du renou-
vellement de la plupart de nos
abonnements.

Nous serions heureux si nos
abonnés se hâtaient d'envoyer leur
souscription sans attendre d'au-
tre avis.

Un peu de bonne volonté de
leur part épargnerait à l'adminis-
tration du Devoir un travail de
correspondance considérable.

Nous sommes certains que nos
amis nous feront cette faveur.

Pour nos Amis

Une foule de nos amis désirent
aider à la diffusion de notre jour-
nal, mais ils ne savent trop com-
ment s'y prendre.

Nous leur suggérerons un bon
moyen. Le lecteur d'un journal
est anxieux de savoir ce qui se pas-
se au jour le jour, dans le monde
au point de vue religieux, politi-
que, social, etc.

C'est pour répondre à ce désir
que le Devoir, dès les premiers
jours de sa fondation, s'est assuré
les services d'une puissante agen-
ce télégraphique qui le renseigne
d'heure en heure, sur les grands
événements mondiaux.

Le Devoir a aussi des correspon-
dants spéciaux dans les principales
villes canadiennes et américaines,
et c'est pour compléter son cadre
de renseignements qu'il lance un
appel à ses amis de partout.

Le Devoir leur demande de le
tenir au courant des principaux
faits dont leur localité est le théâ-
tre de temps à autre.

L'information doit être rapide,
concise et sûre.

Un fait inusité se produit-il: dé-
cès d'un personnage en vue, mort
tragique, incendie considérable ou
tout autre incident anormal, on
nous rendra service, en nous trans-
mettant immédiatement la nou-
velle par télégraphe ou par télé-
phone, le jour, aux bureaux du
Devoir, 71a St-Jacques, Tel. Bell:
Main 7460 ou le soir, à 332 Parc
Lafontaine, Tel. Bell: Est 1222,
c'est l'adresse du chef des in-
formations.

La nouvelle doit être concise,
c'est-à-dire qu'elle doit contenir
juste les faits: le lieu, l'heure,
la nature de l'incident, les noms
et prénoms et l'âge des personnes
dont il est fait mention.

L'information doit être sûre,
c'est-à-dire qu'elle doit avoir été
vérifiée à bonne source avant
d'être transmise.

Nous prions également nos amis
de nous communiquer à l'avance
les événements prévus, tels que les
fêtes paroissiales, jubilé, fonda-
tions, etc., etc.

Le Devoir met à la disposition de
ses lecteurs, un personnel nom-
breux et compétent pour la rédac-
tion et la disposition des nouvelles.

Association Saint- Jean - Baptiste

Une assemblée générale spéciale des
membres actifs de l'Association Saint-
Jean-Baptiste de Montréal, aura lieu
au Monument National, le 12 janvier
1912, à 8 heures très précises pour dis-
cuter la refonte de la Charte et les
amendements préparés par le bureau.

Vu l'importance de cette assemblée,
les membres actifs sociétaires de la
Caisse Nationale d'Economie ou Ac-
tionnaires du Monument National sont
spécialement invités.

G. A. MARSAN,
Secrétaire.

GARÇON

On demande un gar-
çon comme messager.
S'adresser au gérant
du Devoir 71a rue Saint-
Jacques.

Les élections de l'île du Prince-Edouard et l'impression dans le monde politique

La nouvelle à Québec. --- L'opinion à Montréal

(Service particulier)

Québec, 4. — C'est la première
fois, probablement, que les élec-
tions de l'île du Prince-Edouard
provoquent autant d'intérêt dans
le monde politique de Québec.

Dès six heures hier soir, le télé-
phone des bureaux de journaux et
de télégraphe sonnait presque
sans interruption. A huit heures
le résultat définitif était connu et
les commentaires allaient leur
train.

La victoire conservatrice était
prévue, mais non point dans les
proportions que le vote lui donne.

C'est votre tour, disaient les
libéraux aux conservateurs et
nous l'avons au-delà de toute es-
pérance, répondait les conserva-
teurs. Nous allons prendre Québec
maintenant.

— Que voulez-vous qu'on y fas-
se? opinait les libéraux.

Et cette opinion semble inter-
préter fidèlement l'impression gé-
nérale.

Naturellement, les politiciens de
ici ne concèdent pas aussi facile-
ment la défaite de M. Gouin. Ils
disent que le premier ministre fera
ses cinq ans, ce qui permettra au
peuple d'oublier les revers libé-
raux, mais les gouvernements libé-

se cramponnent sont rarement
chanceux. Un député qui appar-
tenait autrefois à la faction pa-
rentiste et qui interprète probable-
ment encore l'opinion de M. Pa-
rent, pense différemment. La pro-
chaine fois, dit-il, ce sera notre
tour. Gouin va payer ses poses
au grand homme. Avec les en-
quêtes que les bleus sont à faire,
nous courons grand risque de nous
présenter devant le peuple sous le
couvert des révélations, dont on
nous tiendra d'autant plus respon-
sables que nous avons toujours
fait cause commune avec Laurier.

Quant aux oppositionnistes, ils
jubilent naturellement. Ils songent
à s'organiser, ce qui n'est pas trop
tôt, et avec une bonne organisation,
ils sont sûrs de prendre la
majorité dans le district de Qué-
bec aux élections provinciales.

Le retour à la santé de Lavergne
réjouit tout le monde, car l'on voit
dès maintenant que le brillant ora-
teur nationaliste sera la tête de la
ligue de l'opposition antigouiniste
dans la région de Québec.

A MONTRÉAL

A Montréal, le résultat a été par-
ticulièrement commenté. Pour la
plupart c'est l'annonce de la chute
du cabinet Gouin. La vague est
trop forte, répète-t-on partout.

Les hostilités sont reprises en Chine

(Service particulier)

Pékin, 4. — Les généraux de
l'armée impériale ont reçu avis of-
ficiel aujourd'hui, de la reprise des
hostilités contre les républicains
pour samedi, à moins que dans l'in-
tervalle ils n'aient été notifiés of-
ficiellement de la prolongation de
l'armistice.

Départ du curé de Lewiston, Me.

(Service particulier)

Lewiston, Me., 4. — Le R. P. Jacques,
dominicain, curé de la paroisse de Le-
wiston vient d'être appelé à Montréal,
par ses supérieurs qui désirent lui
confier de nouvelles fonctions.

Avant de faire ses adieux le R. P.
Jacques, a annoncé qu'il avait terminé
la visite de la paroisse et qu'il avait
trouvé 1663 familles formant une popu-
lation de 8,096 âmes, subdivisées en
6,594 communicants et 1,502 non com-
muniants. Comme il y a toujours quelques
familles oubliées dans le cours d'une
visite paroissiale, il est donc tout proba-
ble que le chiffre de la population doit
facilement atteindre 9,000 âmes rien
que pour la paroisse St-Pierre. Les of-
frandes reçues dans le cours de la visite
se sont élevées à \$1,318.55.

Le nom du successeur du R. P. Jac-
ques n'est pas encore connu. Ce nom a
été soumis à la paroisse par les domini-
cains à Mgr Walsh pour approbation
et nous le connaissons ces jours-ci.

Il y aura
des surprises

ON ASSURE QUE L'ENQUETE SUR
L'ADMINISTRATION DES POS-
TES AMENERA DES DECOUVER-
TES ETONNANTES.

Toronto, 4. — On rapporte ici que
quand la Commission Royale fera son
enquête sur l'administration des Pos-
tes, elle découvrira à Toronto et en
d'autres localités des abus de bu-
reaux en quantité suffisante pour sub-
venir à tous les besoins pendant cinq
ans. L'assortiment de boîtes pour la li-
vraison rurale, en entrepôt à Toronto,
est virtuellement épuisable, assure-t-on.

Devant le magistrat

William Watson, ce jeune homme qui
a été arrêté la nuit dernière dans le
bureau de la Canadian Express Co, au
Mile End, et qui a tiré un coup de re-
volver sur le constable Lacasse, a
été comparu devant le juge Landolt et
a plaidé non coupable à l'accusation
de tentative de meurtre.

Pierre Gosselin, accusé d'avoir bat-
tu sa femme se dit innocent. Celle-ci
a déclaré qu'elle le croit atteint de
folie, parce qu'il boit beaucoup.

Gosselin a tout de même été remis en
liberté moyennant une caution person-
nelle, et après avoir promis de ne pas
aller chez sa femme avant son procès.

Enquête préliminaire le 10 jan-
vier.

Antonio Liberti, un Italien, accusé
d'avoir tiré un bal-
sur un compatriote, a été arrêté hier
et a comparu aujourd'hui. Son avo-
cat, Mre McAvoy, a demandé de le faire
renvoyer en liberté, moyennant
caution, mais le magistrat a refusé.
Enquête le 10.

Un acte de clémence

Ce matin, pour la première fois, le
juge Bazin siégeait en Cour des Ses-
sions. Les avocats, réunis en corps, pré-
senteront leurs hommages au nouveau
titulaire qui y répondit par un char-
mant discours.

Le premier qui eut à comparaître de-
vant le nouveau juge était un jeune
homme accusé d'une faute peu grave.
Il fut trouvé coupable, mais le nouveau
juge voulut débiter par un acte de clé-
mence et suspendit la sentence.

Dans Duvernay

Plusieurs contribuables du quartier
Duvernay se sont réunis récemment et
ont offert la candidature à M. N. U.
Lacasse, avocat, contre M. l'échevin
Clément.

M. Lacasse n'a pas encore donné sa
réponse.

Le Kronprinz change de garnison

(Service particulier)

Berlin, 4. — Le prince héritier Frédéric
Guillaume, qui vient de rendre vi-
site à son père l'Empereur, ne retour-
nera probablement pas prendre son ser-
vice au régiment où il est attaché.

La garnison de Danzig est, en effet,
prédestinée à la santé de prince, à
moins que son auguste père ne désire
l'avoir sous la main pour prévoir et
éviter la reproduction de scènes com-
me celle qui s'est produite le mois der-
nier au Reichstag.

Un diner du Jour de l'An

Passer le Jour de l'An en che-
min de fer n'est pas toujours la
chance la plus agréable au monde.
Les autorités de l'Intercolonial le
savaient, puisque ce jour-là, afin
de distraire les voyageurs qui
étaient dans le convoi de l'Express
Maritime, — célèbre par les excel-
lents diners que l'on y sert, à prix
modéré, — elles leur ont fait ser-
vir un diner du Jour de l'An tel
quel hôtel de Montréal n'au-
rait pu faire mieux.

Le menu, imprimé sur papier de
luxe, forme une jolie plaquette ar-
tistement décorée, imprimée rouge
et or, et qui sera un agréable sou-
venir aux voyageurs qui ont com-
mencé l'année à bord d'un convoi
de l'Intercolonial.

Nos félicitations à ceux qui ont
la surveillance des wagons-réfec-
toires de l'Intercolonial.

LE FRANÇAIS SUR LE GRAND TRONC

Sensationnel incident à ce sujet

Un chef de convoi ignorant aidé de deux constables aussi ignorants que lui

Obligés de céder devant l'énergie d'un
Canadien-Français

Il s'est passé hier, sur le convoi
du Grand Tronc faisant le service
entre Ottawa et Montréal, un inci-
dent qui mérite d'être relaté, parce
qu'il montre à la fois l'inconvé-
nient d'ignorer le français et le
pouvoir d'une volonté énergique.

Partait d'Ottawa hier matin, un
jeune compatriote, en route pour
Montréal avec son frère. Un on-
cle et deux cousins devaient les
rejoindre à la station Coteau
Landing. Les jeunes filles embar-
quaient, mais leur père fut éton-
né parce qu'il avait un chien
avec lui. C'est le père qui avait les
billets de passage dans sa po-
che.

Quelques secondes après, le con-
ducteur demanda les billets aux
jeunes filles.

Il n'en ont pas, mais pour une
bonne raison, répondit le cousin.

— What, interrogea le chef du
train.

— Je puis vous donner l'expli-
cation si vous comprenez le fran-
çais, répondit le jeune homme.

— I am not obliged to speak
french. This is an english coun-
try and... suivit un maugrement
sur la french domination. Il fila
cependant.

Mais à St-Henri, deux consta-
bles montèrent sur le train et de-
mandèrent au jeune homme pour-
quoi il refusait de donner les bi-
llets demandés.

— Parlez-vous français? interro-
gea celui-ci.

— No, don't speak french.

— Eh bien, je ne donne mes ex-
plication qu'en français.

Les deux constables ahuris dé-
barquèrent.

Arrivé à Montréal, le jeune hom-
me se dirigea vers le bureau du
chef de gare. Celui-ci l'attendait
avec deux ou trois personnes. Le
jeune homme expliqua en fran-
çais que le père éconduit par le
chef du train, avait les billets dans
sa poche, et qu'il arriverait sur le
convoi suivant.

Le chef du train présent avait
perdu un peu de sa belle assuran-
ce devant la volonté du fran-
çais, et il s'enquit timidement du
chef de gare s'il était obligé de
parler français. Sur la réponse de
ce dernier, que ce serait beaucoup
mieux, il fila tout penaud de son
ignorance.

Bravo à notre jeune compatrio-
te. Ça c'est de la lutte effective
pour les droits de la langue.

Assemblée de l'échevin Roux

Le docteur Roux, échevin du quartier
Sainte-Marie invite ses électeurs à une
assemblée qu'il tiendra ce soir, en la
salle Granger, coin Ivesville et Saint-
Catherine.

L'échevin Roux désire rendre com-
pte à ses électeurs du mandat qu'ils lui
ont confié.

Feu Mlle Harbour

LA SOEUR DU CHANCELLIER DE
L'ARCHEVÊCHE DE MONTRÉAL
MEURT HIER A OKA.

Nous apprenons avec un profond re-
gret la mort de Mlle Marie-Ange Har-
bour, sœur de M. l'abbé Harbour,
chancelier de l'archevêché de Mon-
tréal.

Mlle Harbour demeurait chez ses pa-
rents à Oka. Elle a succombé hier
après-midi à une longue maladie. La
dépense était âgée de 23 ans.

Ses funérailles auront lieu demain
matin à Oka.

Nous prions M. l'abbé Harbour et sa
famille de bien vouloir agréer l'hom-
mage de nos très vives sympathies.

Un publiciste poursuit

Le magnifique volume publié il y a
une semaine sur le Canada et la Fran-
ce par la Chambre de commerce fran-
çaise à Montréal, vient de donner lieu
à une réclamation devant les tribu-
naux.

M. Maurice Tremblay, publiciste, qui
prépara cet ouvrage a chargé ses avo-
cats, Mres Rodier et Archambault, de
réclamer le montant de \$398.25 de la
Chambre de commerce française.

La poursuite a été enregistrée ce ma-
tin.

Décès de M. S. Gauthier

M. Séraphin Gauthier est décédé ce
matin, à l'âge de quatre-vingts ans.
Avis des funérailles sera donné plus
tard.

L'affaire Gingras

L'enquête au sujet de Monsieur
Albert Gingras, accusé de tentative de
fraude au détriment du gouvernement
fédéral, est continuée cet après-midi,
au palais de justice, devant M. le juge
Lévesque. Il est probable que les derniers
témoins seront entendus au cours de
cette séance.

Nomination probable

M. Urie Lafontaine étant nommé
magistrat de police, et M. L. Sicotte
étant mort, les positions de greffier de
la couronne et de la police se trouvent
maintenant vacantes. Ces positions
sont remplies, actuellement, par MM.
A. E. Corvireux et E. B. Ladouceur, et
il est probable que ces messieurs se-
ront nommés permanents.

Encore le stylet italien

Un Italien du nom de Manella a été
arrêté hier pour avoir frappé à coup
de stylet un de ses compatriotes. Il a
d'abord comparu en cour de récor-
der, où il a été condamné à \$10 d'amende
pour ivresse, et a comparu ensuite de-
vant le magistrat de police sous l'in-
culpation de voies de fait graves. Il
subira son procès au cours du mois de
janvier.

Nouveau vicaire à Manchester

Manchester, 4. — Sa Grandeur Mgr
Guertin vient de nommer M. l'abbé
André Doucet, récemment ordonné à
la prêtrise, vicaire de M. le curé F. N.
Loclair, de la paroisse du Sacré-Cœur.

Le nouveau vicaire de la paroisse
du Sacré-Cœur est le neveu de M. le
curé L. J. A. Doucet, de Saint-Antoine.

Les candidats à la mairie dans Québec

Québec, 4. — La rumeur circule que
l'échevin Veret, représentant le quar-
tier St-Valier, sera candidat à la mai-
rie. Il est certain que le maire Dor-
briguera de nouveau les suffrages.

L'autonomie municipale est nécessaire

MAIS LES COMMISSAIRES CROIENT
QU'IL VAUT MIEUX FAIRE LA
REFONTE DE LA CHARTRE AVANT
DE LA DEMANDER A LA LEGIS-
LATURE.

Les commissaires ont décidé de faire
faire, cette année, la refonte de la char-
te municipale et l'autorisation néces-
saire sera demandée à la législature à sa
prochaine session. Le but de cette re-
vision sera de donner à la Ville de
Montréal, une autonomie complète sur
certains points et partielle sur d'au-
tres.

Les échevins avaient l'intention de
demander à la législature toute l'autono-
mie compatible avec les droits de la
province, mais ils avaient d'abord sou-
mis la question aux commissaires pour
savoir quelle mesure de liberté adminis-
trative la Ville pourrait exiger.

Les commissaires ont répondu qu'ils
pensent qu'il vaut mieux faire d'abord
la refonte de la charte. Le document qui
sortira de cette étude donnera exacte-
ment le degré d'autonomie qu'il est
nécessaire pour la Ville d'obtenir. Alors
le conseil pourra faire la lutte.

Plainte contre une buanderie

UN CITOYEN AVERTIT LE DR LA-
BERGE D'UN CAS EXCEPTION-
NEL.

Un cas assez rare de ce qu'en français
municipal on appelle une nuisance a été
rapporté ce matin au directeur du ser-
vice d'Hygiène. Un citoyen se plaint
que, dans une buanderie voisine de sa
maison, on jette des ordures dans la
fornaise, pendant la nuit. L'odeur est
tellement forte, qu'il est forcé de fermer
ses fenêtres, malgré l'ordonnance de son
médecin de dormir, à l'air froid.

Le Dr. Laberge dit qu'il faudrait
des inspecteurs de nuit, car ceux qu'il
envoie le jour trouvent naturellement
que tout est en bon état. Il n'en fera
pas moins une enquête.

Cercle Langevin de L'A.C.J.C. d'Hochelaga

A une convention spéciale des mem-
bres du Cercle Langevin de l'A. C. J. C.
d'Hochelaga, tenue au local ordi-
naire, il a été résolu d'envoyer des let-
tres de condoléances à la famille de M.
Achille Langevin, à l'occasion de la
mort de ce dernier, qui était frère de
nos patrons: Sa Grandeur Mgr Lan-
gevin, archevêque de Saint-Boniface, et
de M. le curé H. Langevin, d'Hochelaga.
Que la copie des présentes soit en-
voyée aux personnes ci-haut mention-
nées.

Philippe CHAMBERLAND,
Secrétaire.

Hochelaga, 3 janvier 1912.

Augmentation considérable

Le bureau des patentes municipales a
terminé son rapport sur la perception de
1911 et il donne les chiffres suivants:
1911 \$373,803
1910 313,140
1909 283,136
1908 247,791

Cela fait un an, une augmen-
tation de \$55,663, et en quatre ans, une
augmentation de \$129,012.

Aux électeurs de Maskinongé

A l'occasion du Nouvel An, permet-
tez-moi de vous souhaiter une bonne et
heureuse année à vous et à vos fami-
lies. Que le bonheur, la paix et la pro-
spérité couronnent vos nobles labours.

Croyez-moi votre très humble servi-
teur,

A BELLEMAIRE, M.P.

La révolution à Haïti

Cap Haïtien, Haïti, 4. — La premi-
ère attaque des révolutionnaires, sous le
commandement du général Zénon Tori-
bio, a coûté treize vies de côté des sol-
dats du gouvernement et trois du côté
des révolutionnaires.

Un garde-côte dominicain est parti
hier avant à son bord le chef de Mon-
te-Christo qui va conférer avec les au-
torités au sujet de la situation actuel-
le.

Brise-glaces à l'oeuvre

Québec, 4. — Les brise-glaces Mon-
calm et Lady Grey sont à l'oeuvre de-
puis hier. Il y a un énorme champ de
glace au Cap Rouge.

BOURSE DE MONTRÉAL

MM. L. C. Beaubien & Cie, courtiers,
104 rue St-François-Xavier nous four-
nissent le rapport suivant à 12.30 hrs.
p.m.

Can. Can.	pfd.			Mt. Cotton		
Can. Pac.	pfd.			Mt. Ry.	105	104
Can. Pac.	291	291	81	Mt. St. Ry.		
Can. Pac.	894	891	16	Mt. St. Ry.		
Can. Col. I.				Mt. St. Ry. C.	117	
Can. Con. V.	38	37		N. O. Ry.		
Can. C. & C.				N. O. Ry.		
Can. C. & C.				N. S. & S. C.	98	90
Can. C. & C.				Ogden M. Co.		
Can. Pac. C.	2,350	2,350		Ogden M. Co.		
Crown Ref.	2,350	2,350		Ogden M. Co.	149	150
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.				P. & M. Ry.		
D. & W. Ry.						